

Université Abderrahmane Mira de Béjaïa



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestions.

Département des Sciences Economiques.

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de master en sciences économiques.

Option : Économie du Développement et Gouvernance

La coopération décentralisée franco-algérienne : Cas du partenariat entre les villes d'Épinay-sur-Seine et de Tichy

Réalisé par :

M^{elle}. ARROUDJ Thanina

Encadré par :

M.AKERKAR Arezki

Membres du jury

- Président : LALALI Rachid
- Examineur : GHERBI Hassiba

Promotion 2016/2017

Remerciements

Qu'il me soit permis avant toute chose d'exprimer ma reconnaissance envers toutes les personnes qui, de près ou de loin, m'ont soutenu dans mes efforts et ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

Au terme de ce travail, qui a été effectué au niveau de l'APC de Tichy, je tiens à exprimer mes vifs remerciements à M^r. MERSEL Mouloud, M^r.KACA Malek et M^{elle}.BOURAS Sabrina pour avoir accepté de m'encadrer, de me suivre avec bienveillance et beaucoup d'intérêt afin de réaliser ce mémoire dans des conditions favorables et le bon déroulement de mon enquête.

Je tiens également à remercier ma chère famille, les êtres les plus chers au monde qui ont tout le temps cru en moi et m'ont soutenu dans les périodes les plus difficiles. Et je remercie particulièrement mon frère Arezki pour son soutien, ses encouragements et son aide apporté pour la réalisation de ce mémoire.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Abréviation	Signification
PED	Pays en développement
CUF	Cités unies France
PME	Petit et moyennes entreprises
PMI	petites et moyennes industries
MAEE	Mutuelle des affaires étrangères et européennes
FMVJ	Fédération mondiale des Villes jumelées
FMCU	Fédération mondiale des Cités unies
UE	l'Union européenne
APC	assemblée populaire communale
APW	Assemblée populaire wilaya
SCAC	Service de coopération et d'actions culturelles
AFD	Agence française de développement
APD	Aide publique au développement
FFS	Front des forces socialistes
EPT	Établissement public territorial
NDLR	Note de rédaction
DVD	L'étiquette diverse droite
ONU	Organisation des Nations unies
ONG	Organisation non gouvernementale
IPGR	Institut de prévention et la gestion des risques
PS	partenariat stratégique
CFPA	Centre de formation professionnelle d'apprentissage
CNCD	Commission nationale de coopération décentralisée

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I : LA COOPERATION DECENTRALISEE : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL	5
SECTION 1 : LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE APPROCHE CONCEPTUELLE.....	6
SECTION 2 : L'ÉTAT JOUE-T-IL UN RÔLE SUR LA COOPERATION DECENTRALISEE.....	15
SECTION 3 : CONSTRUIRE UNE DYNAMIQUE NOUVELLE ENTRE COOPERATION DECENTRALISEE ET BILATÉRALE	21
CHAPITRE II : HISTOIRE DE LA COOPERATION FRANCO-ALGERIENN.....	25
SECTION 1. LA COOPERATION DECENTRALISEE EN ALGÉRIE.....	26
SECTION2 : LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-ALGERIENNE.....	30
SECTION 3. ÉTAT DES LIEUX DE LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-ALGERIENNE	37
CHAPITRE III : LA COOPÉRATION DECENTRALISEE CAS DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE ET TICHY	44
SECTION 1 : LES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES	45
SECTION 2 : LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ET TICHY	48
SECTION 3 : LE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ET TICHY	54
SECTION 4 : ANALYSE DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE ET DE COORDINATION.....	61
CONCLUSION GENERALE	65
BIBLIOGRAPHIE	67

I. Introduction générale

Depuis trois décennies, l'action publique à l'international n'est plus une exclusivité des États. De nouveaux acteurs tels que les ONG, les associations professionnelles et surtout les collectivités locales, jouent un rôle de plus en plus important dans la coopération au développement. La notion de coopération décentralisée désigne ces nouveaux processus. Parce qu'elle prend appui sur les collectivités territoriales, la coopération décentralisée est souvent présentée comme l'un des instruments les plus appropriés pour dynamiser les initiatives locales de développement.¹

Le nouveau paradigme du développement qui s'est mis en place depuis les années 1980 s'oriente vers de nouveaux rôles des institutions publiques et la nécessité d'associer la société civile dans l'élaboration des politiques publiques.

Ce paradigme du développement repose sur trois évolutions : la réorganisation du rôle de l'État, la décentralisation et le développement territorial. Tout d'abord, le rôle des États se réorganise autour de son double rôle d'émulsion et de régulation. Ensuite, dans le contexte caractérisé par la montée de la mondialisation de la décentralisation, les États du Nord comme celle du Sud s'engagent dans le renforcement des institutions locales afin de s'adapter aux défis générés par la transformation de l'économie mondiale. Après l'adoption des agendas 21 locaux lors du sommet de Rio en 1992, les villes et les collectivités territoriales engagent des politiques publiques territoriales, nationales et internationales dans une perspective de développement durable.

Dans ce contexte de redéfinition des politiques publiques nationales et internationales imposées par des évolutions structurelles, publiques et institutionnelles émerge la coopération internationale décentralisée entre les villes et les collectivités territoriales.

La coopération décentralisée franco-algérienne qui relevait pendant longtemps du domaine exclusif des deux États, a connu une évolution ces dernières années passant tout d'abord par une coopération bilatérale durant la période d'industrialisation entre les années (1963-1986) qui a généré des déséquilibres multiformes. Après l'échec relatif à la coopération

¹Martine BONDO, Martin BALIKWISHA NYONYO. La Coopération décentralisée dans L'espace francophone [en Ligne]. Rapport de recherche APF Document N° 12 9-12 juillet 2013. P2

bilatérale vient une coopération dans un champ du développement local qui repose sur la valorisation des ressources locales puis une apparition du développement territorial qui rentre en Algérie en 2000, où les deux pays se retrouvent face à des défis communs, alors les collectivités françaises interviennent en Algérie pour accompagner les mutations économiques et politiques.²

Ces relations contribuent à un développement territorial durable, à la prise des responsabilités au niveau local et le renforcement des capacités des partenaires locaux.

Ainsi, le choix de la présente recherche se justifie par plusieurs raisons. Elle sert tout d'abord à mettre en évidence une certaine forme d'interaction entre les gouvernements et les acteurs locaux des territoires. Ensuite, contrairement aux nombreux travaux sur la coopération décentralisée entre la France et de nombreux pays d'Afrique, les travaux sur la coopération décentralisée franco-algérienne sont très rares. Nous voulons savoir alors la réalité de cette coopération franco-algérienne.

Pour notre part, il s'agit d'ouvrir un angle de réflexion original dont l'objet de recherche est très peu étudié pour explorer cette nouvelle tendance accordée par l'État central aux collectivités territoriales, il s'agit de voir la réalité de cette pratique non explorée sur un contexte spécifique, en l'occurrence la coopération décentralisée franco-algérienne pour vérifier en quoi cette pratique originale constitue à la fois un produit de la territorialisation des politiques publiques et un vecteur du développement territorial durable entre les territoires partenaires.

Ces relations contribuent à un développement territorial durable, à la prise des responsabilités au niveau local et le renforcement des capacités des partenaires locaux.

Depuis plus d'une décennie, de nombreux travaux ont été consacrés à la coopération décentralisée, mais le sujet est très peu exploré, voir même délaissé par la doctrine universitaire les travaux scientifiques sur la question sont quasiment inexistant contrairement à d'autres pays africains. Donc vu la nouveauté du phénomène, qui est très peu étudié, nous souhaitons aborder notre recherche avec notre modeste expérience exploratoire ou nous sommes référés à deux approches théoriques : l'approche exploratoire et l'approche explicative

² AKERKAR Arezki. la coopération décentralisée franco -algérienne : un levier pour le développement territorial durable, 2016, P8

La première est abordée pour entourer le phénomène de coopération décentralisée ou nous avons mené notre étude sur des publications de cités unies France (CUF) et la commission nationale de coopération décentralisée (CNCD) ainsi la littérature et autres ouvrages dans la bibliothèque ainsi que des revues.

Quant à la démarche explicative, elle se résume au rapport entre la coopération décentralisée et le développement territorial.

Notre recherche se propose d'analyser la coopération décentralisée franco-algérienne à travers un cas spécifique de partenariat entre les villes d'Épinay-sur-Seine et Tichy. Par la coopération Nord-Sud. Les collectivités territoriales françaises sont engagées avec leur homologue algérien afin d'affronter les problèmes des villes algériennes et de trouver des solutions au chômage et à la question de banlieue ou les deux collectivités cherchent à construire un bien commun.

Pour mieux mesurer l'apport de la coopération décentralisée franco-algérienne dans le champ du développement territorial durable, notre recherche s'articule autour de la question suivante : *La coopération décentralisée franco-algérienne serait-elle en mesure de produire des partenariats de qualité en tant que relation durable et réciproque ?*

Pour répondre à la question, nous avons formulé deux hypothèses :

H1 : Les collectivités territoriales partenaires cherchent à répondre aux enjeux et relever les défis communs dont lequel sont confrontés leurs territoires.

H2 : La coopération décentralisée franco-algérienne est fondée sur des relations réciproques

II. La Méthodologie

L'objectif de cette recherche est d'analyser l'apport de la coopération décentralisée dans le champ du développement territorial durable à travers un cas spécifique entre la ville de Tichy et Épinay-sur-Seine afin de voir si la coopération décentralisée franco-algérienne produit des partenariats. Pour cela, nous avons opté une méthodologie de recherche et une méthodologie de travail.

La méthodologie de recherche consiste à la recherche bibliographique ainsi qu'une recherche sur divers sites internet qui nous ont permis d'opter un éclairage sur la notion de coopération décentralisée.

Afin de vérifier nos hypothèses, nous avons fait deux démarches d'analyse complémentaire, la première est une approche historique afin de retracer l'évolution de la coopération décentralisée franco-algérienne. Et la deuxième démarche qui est une démarche empirique qui repose sur une enquête de terrain réalisé à APC de Tichy, cette enquête de terrain combine un entretien semi-directif réalisé auprès d'une élue et le responsable des actions sociales et de la communication.

L'autre démarche consiste au document produit par les acteurs chargés de la coopération décentralisée entre Épinay-sur-Seine et Tichy. (Compte rendu, rapport de mission, fiches d'information...), des articles de presse et des travaux spécifiques en lien avec ce partenariat. Les différentes informations recueillies ont permis la construction de la chronologie des événements et de distinguer les différentes phases du partenariat.

Ce travail contient trois chapitres, chacun contient des sections. Le premier chapitre est consacré à l'approche conceptuelle de la coopération décentralisée. Ce chapitre présente aussi l'évolution et émergence de la coopération décentralisée ainsi que les caractéristiques et enjeux de la coopération décentralisée.

Le deuxième chapitre va traiter l'histoire et la ventilation de la coopération décentralisée selon les pays et objets ainsi que les catégories, puis on va traiter le cas de la coopération décentralisée franco-algérienne en termes d'histoire et l'émergence de cette coopération, ainsi qu'états des lieux de la coopération décentralisée franco-algérienne.

En troisième chapitre, traite sur le partenariat entre les villes Épinay-sur-Seine et Tichy ou nous allons définir la genèse et orientation du partenariat ainsi que la qualité du partenariat et analyse des systèmes de gouvernance et de coordination ou nous présenterons les résultats de notre enquête.

*CHAPITRE I : LA
COOPERATION
DECENTRALISEE:
CADRE THÉORIQUE
ET CONCEPTUEL*

Introduction

Dans ce premier chapitre, nous mettrons en lumière le contexte dans lequel la coopération décentralisée a pris corps, ou nous expliquerons son évolution ainsi que le rôle de l'État dans la coopération décentralisée. Enfin, la construction d'une nouvelle dynamique entre la coopération décentralisée et une coopération bilatérale.

SECTION 1 : LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE APPROCHE CONCEPTUELLE

1. Définition de la coopération décentralisée

La coopération décentralisée peut être définie comme une pratique d'échanges internationaux faisant intervenir des collectivités et associations locales, des organisations non gouvernementales, des administrations centrales, des groupes d'intérêts, des entreprises.

Il ressort que le terme de « coopération » fait référence à des initiatives et actions menées en collaboration avec des structures, des collectivités ou autorités territoriales étrangères. Celui de « décentralisée » définit le niveau et le mode de cette coopération, c'est-à-dire celui des Collectivités ou autorités territoriales de pays différents pour des initiatives d'intérêt public.

2. Des évolutions très significatives

La coopération décentralisée est marquée plus récemment par quelques grandes évolutions qui affectent peu ou toutes les collectivités territoriales qui y sont engagées.

2.1. L'affaiblissement des jumelages

L'apparitions des jumelages ont commencé après-guerre, les maires se sont mobilisés pour réconciliation entre les peuples français et allemand. Ensuite se sont développées selon une nouvelle ligne de force (guerre froide, tiers monde...) qui en ont étendu au fur et à mesure la géographie. 1957, ont créé la Fédération mondiale des Villes jumelées (FMVJ) qui deviendra Fédération mondiale des Cités unies (FMCU) en 1989 dont le rôle est d'assurer la représentation des collectivités locales auprès des instances gouvernementales, nationales et internationales. Le jumelage est la matrice de la coopération décentralisée. Aujourd'hui, il est remis en cause.

- Principe fondateur du jumelage est celui de l'échange culturel désintéressé. La préoccupation est plus aujourd'hui à la recherche d'une « utilité » de la coopération pour ses partenaires.
- Les comités de jumelage sont souvent devenus des prétextes à voyages sans grand souci d'échange ou à des personnalisations non dénuées d'arrière pensées politiques. Les grandes collectivités en tirent argument pour s'en écarter ou pour les inscrire dans de nouveaux cadres.
- Le jumelage tendrait ainsi à devenir le mode d'action internationale de petites collectivités, voire l'activité de petits comités tournés vers eux-mêmes. Beaucoup se demandent cependant si le véritable enjeu de la coopération décentralisée ne reste pas la compréhension mutuelle, dans la conjonction de la recherche d'universaux et de l'enrichissement des particularismes.

La mise à l'écart ou l'instrumentalisation de l'action culturelle, réduite parfois à un nouvel exotisme ou à un faire-valoir de la promotion économique, peut en effet apparaître contradictoire avec la recherche de formes de gouvernance qui ne soient pas dépendantes d'un seul modèle planétaire. Elle explique aussi les difficultés et échecs rencontrés du fait du manque de compréhension mutuelle dans les partenariats de coopération, souvent déploré par les collectivités du Sud.³

2.2. Évolution de la coopération décentralisée

Histoire des relations internationales entre les collectivités locales remonte à l'après-guerre. Les premières formes de relation entre les collectivités locales de différents pays constitués par des jumelages internationaux qui ont été commencés en Europe. Dans les premiers temps, les jumelages se font pour développer des liens de paix et d'amitié avec les populations de leurs homologues des pays d'Europe de l'Est dans le cadre des échanges culturels.

Dans les premiers temps, ce sont les jumelages intercommunaux qui ont été développés sous forme de « jumelage réconciliation » entre les peuples européens, prenant l'exemple de rapprochement franco-allemand dans l'après-guerre qui visait la favorisation de la reprise diplomatique dans un élan de solidarité et de fraternité. Et puis le mouvement des jumelages réconciliation a reconnu une évolution qui débouchera sur un « jumelage-compréhensions »

³ NOISETTE Patrice, *Coopération décentralisée et développement urbain. L'intervention des collectivités territoriales* : Ed. Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2007, P21

CHAPITRE I : LA COOPERATION DECENTRALISEE : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

développer durant la guerre froide par des municipalités de l'Europe occidentale avec leurs homologues des États socialistes de l'Europe de l'est afin de rapprocher les peuples éloignés par des conventions.

Vers la fin des années 1960, la coopération entre les pays frontaliers s'amorce puis se développe et s'institutionnalise sous l'impulsion de conseil de l'Europe. Par ailleurs, au-delà des jumelages Intra Européens, la coopération décentralisée nord-sud s'est constituée avec le temps une forte filiation et mouvement de jumelages.

L'évolution de la coopération Nord-Sud s'est développée durant les années soixante, après la décolonisation, sous forme de recomposition des relations entre la métropole et ses anciennes colonies, par la mise en place des actions de solidarité entre les collectivités territoriales des pays de nord et du pays de sud qu'on appelle « jumelage-coopération » qui avait pour objectif d'établir une forme nouvelle de solidarité et privilégier les rapports humains et associant au concept de paix celui de développement

Puis dans les années soixante-dix, une nouvelle coopération de société à société, de population à population, qui renvoie aux investissements dans l'action sociale (centre de santé, écoles, etc.) qui se renvoyait plus à l'envoi des équipements matériels qu'à l'organisation du système de gestion locale.

Durant les années 1980, la coopération décentralisée a commencé à évaluer à la fois qualitativement et quantitativement, des relations lointaines ont été établies entre les pays européens et des pays en dehors de l'Europe.

Vers la fin des années quatre-vingt, la nature de la coopération décentralisée commence à changer formes pour recouvrer une approche « partenariale » et plus « égalitaire » qui vise à aider les collectivités à émerger une démocratie locale, et de nouveaux acteurs, et définir un espace public et la gestion du service public, ou à la création de systèmes financiers décentralisés pour renforcer la collectivité locale dans sa structuration et ses responsabilités.

Dans les années 1990, avec le détournement de l'aide publique internationale par les classes dirigeantes, et la faillite du développement centralisé, alors les acteurs du développement ont eu besoin de promouvoir une bonne gouvernance par la décentralisation et la construction d'un État de droit, ainsi que le transfert des compétences en matière de gestion et des services publics.

Cette nouvelle approche de coopération décentralisée développe la conception d'accompagner la transformation administrative et politique des pays du sud qui est souvent qualifiée de « coopération cadeaux » qui permet de développer des relations plus profondes et plus

durables entre les pouvoirs locaux partenaire et contribue à construire un nouvel espace politique qui permet de renforcer les capacités des gouvernements locaux ainsi que la mobilisation de la société civile et de dialogue entre les actions institutionnelles et associatives.⁴

3. Conception de l'approche européenne et approche française

Il conviendrait de faire la distinction entre les deux principales définitions de la coopération décentralisée : l'acception française (c'est-à-dire la coopération décentralisée bilatérale) et celle de l'Union européenne (la coopération décentralisée multilatérale).

D'un point de vue bilatéral, la coopération décentralisée consiste en la menée conjointe d'actions entre une ou plusieurs autorités locales de deux États dans un même intérêt. Elle se traduit par une nouvelle forme de solidarité internationale mise en œuvre au niveau des collectivités locales des pays du Nord, qui leur permet d'être aux côtés des communes défavorisées des pays du sud à travers la mise en place des projets de développement qui privilégient le partenariat et les actions à long terme. Son objet est d'accompagner la transformation de l'organisation administrative et politique des pays en voie de décentralisation ou nouvellement décentralisés par un appui aux nouvelles collectivités territoriales.

- Ses objectifs sont de consolider les collectivités locales et de renforcer leur capacité à répondre aux aspirations des populations, dans le respect des traditions et spécificités de la société étrangère. Lorsqu'on envisage la coopération décentralisée sous l'angle multilatéral, elle est une approche définie par l'Union européenne selon laquelle, la coopération décentralisée est avant tout, une autre façon de faire la coopération. Elle a pour objet de mettre les acteurs (dans toutes leurs diversités) au centre du processus de coopération en les impliquant tout au long du cycle d'intervention et en précisant les rôles et responsabilités de chacun, conformément au principe de subsidiarité. La coopération décentralisée dans le cadre de l'UE n'est donc pas un énième instrument ou guichet pour financer les petits projets à la base, mais une approche spécifique de coopération reposant sur cinq idées maîtresses.
- La participation active (responsabilisation) de toutes les familles d'acteurs ;
- La recherche d'une concertation et d'une complémentarité entre différents acteurs ;

⁴ Akerkar.A, op.cit, p60

- La gestion décentralisée ;
- L'adoption d'une « approche processus » ;
- La priorité donnée au renforcement des capacités et au développement institutionnel.

Pour l'Union européenne (UE), la coopération décentralisée a pour objectif d'améliorer la prise en charge par les acteurs de leurs propres processus de développement. En effet, l'UE met l'accent sur la cohérence et la viabilité des actions. Les résultats attendus par l'adoption de cette démarche sont :

- Des appuis directs aux dynamiques et initiatives locales ;
- une maîtrise d'ouvrage renforcée des acteurs locaux ;
- une meilleure articulation entre les appuis aux initiatives de développement à la base et les appuis à la décentralisation ;
- une plus grande légitimité et capacité de gestion des pouvoirs locaux ;
- le développement de nouveaux espaces de concertation et d'expérimentation du développement durable (pratiques, méthodes, outils) ;
- la mise en place de mécanismes décentralisés de circulation de l'information, de la communication et de la gestion des conflits ;

un appui à la consolidation de systèmes de démocratie et de gouvernance locale. Que ce soit la définition de l'Union européenne ou celle française, la coopération décentralisée se révèle être pour paraphraser Franck Petite ville, « l'un des effets induits de la décentralisation en Afrique ». Les collectivités territoriales africaines qui ont, à travers la décentralisation, vu leurs compétences renforcées ne tardent pas à nouer des relations de coopération avec leurs homologues étrangers.⁵

4. La coopération décentralisée : un facteur de renforcement de la vie démocratique

Poursuivant le processus de démocratisation en cours, de nombreux pays arabes et africains ont entrepris de décentraliser l'organisation locale de leur territoire. Ce mouvement a provoqué l'amplification d'une forme particulière de la coopération internationale.

⁵ CASSIUS JEAN SOUSSOU BIADJA, décentralisation et coopération décentralisée au Bénin : vers la légitimation des espaces publics locaux pour le développement des collectivités locales, 2004. disponible sur : http://www.memoireonline.com/04/08/1017/m_decentralisation-cooperation-decentralisee-benin-espaces-publics-locaux5.html

- La coopération décentralisée consiste en la menée conjointe d'actions entre une ou plusieurs autorités locales de deux États dans un intérêt commun. Son objet est d'accompagner la transformation de l'organisation administrative et politique des pays en voie de décentralisation par un appui aux nouvelles collectivités territoriales.
Ses objectifs sont de consolider les collectivités locales et de renforcer leur capacité à répondre aux aspirations des populations, dans le respect des traditions et spécificités de la société étrangère
- Les actions conduites dans ce cadre prennent des formes diverses : jumelages, programmes, projets de développement.

La coopération décentralisée présente donc des atouts importants :

1. **tout d'abord, elle s'attache au développement local** : c'est une coopération de proximité, un partenariat entre acteurs locaux ; par leur connaissance du terrain, des besoins des administrés, ceux-ci peuvent ainsi mener des opérations concrètes, utiles et innovantes qui contribueront au développement économique et social durable de la collectivité bénéficiaire et de ses habitants.
2. **Ensuite, la coopération décentralisée permet de rapprocher les hommes** : basée sur des relations personnalisées, lieu d'échanges, des rencontres, elle favorise la connaissance mutuelle des partenaires, instaure une solidarité et suscite le dialogue entre les cultures.
3. **Enfin, elle renforce la démocratie** en la consolidant à sa base, en permettant l'émergence d'acteurs locaux capables de remplir leur charge, en associant les habitants au développement de leur collectivité par des consultations, par le dialogue et en favorisant leur connaissance des institutions, l'apprentissage de la citoyenneté.

La décentralisation est un facteur d'efficience de l'action publique : contribuer à la rendre effective et vivante, tel est le défi de la coopération décentralisée.⁶

⁶ La coopération décentralisée : un facteur de renforcement de la vie démocratique disponible Sur

http://www.senat.fr/senatsdumonde/forumdessenats/senatsafrique_mondearabe/rabat_2002/cooperation-decentralisee.html

5. Les principales caractéristiques de la coopération décentralisée

La coopération décentralisée présente cinq caractéristiques majeures : c'est une coopération de territoire à territoire, une coopération politique de maire à maire, une coopération transversale qui repose sur la réciprocité et une coopération pérenne.

Mais, la coopération décentralisée est avant tout une coopération de **territoire à territoire**.

- La notion de territoire est entendue ici au sens du périmètre approprié par un système d'acteurs et d'actions et identifié par un pouvoir institutionnel. Elle recouvre à la fois une géographie en premier lieu administrative au sens de la collectivité territoriale et une prise en compte de l'ensemble des acteurs locaux. La coopération décentralisée s'inscrit dans une « dynamique de développement local », dynamique de plus en plus reconnue aujourd'hui comme composante du développement. Cette coopération renvoie inévitablement à la prise en compte et à l'articulation de différentes échelles sociales et spatiales.
- La coopération politique de **Maire à Maire** place de fait la question du pouvoir local au cœur de la coopération décentralisée et de ses objets. Nous avons vu que le critère d'existence de la coopération décentralisée demeure l'intervention d'un élu local ou d'une collectivité locale fut-elle indirecte, car, dans le cas contraire, le concept de coopération décentralisée deviendrait une expression galvaudée, ouverte à toutes formes de coopération associatives, commerciales, techniques. La question du pouvoir local qui est au cœur de la coopération décentralisée est déclinée par les collectivités locales selon deux axes étroitement liés à savoir le renforcement du pouvoir local et de ses moyens d'action : c'est la problématique de l'appui institutionnel, le développement de la citoyenneté et de la participation : c'est la problématique de la démocratie locale et du développement partagé.
 - La coopération décentralisée est aussi une coopération « **transversale** » du moins en principe et en tendance si ce n'est pas toujours le cas en réalité. C'est une coopération orientée par la demande plus que par l'offre, elle procède d'une identification attentive des besoins de développement de la collectivité tierce et de la mise en œuvre d'un réel partenariat. Cette démarche permet la mise en

œuvre d'une approche transversale du développement local à partir de laquelle les objets précis de coopération sont définis au fur et à mesure de la mise en œuvre du partenariat.

- Coopération de **réciprocité** parce qu'elle doit être justifiée aux yeux des citoyens par les avantages qu'ils en retirent des deux côtés et parce qu'elle met en jeu des dynamiques de développement local, qui ne peuvent être construites qu'au regard des spécificités de chaque territoire. Au regard des caractéristiques de cette nouvelle forme de coopération internationale, l'on peut noter une évolution du système d'acteurs et des modalités d'action.⁷
- Enfin c'est une « **coopération pérenne** » qui vise la création des conditions d'échange et du partenariat à long terme, en favorisant une connaissance mutuelle du contexte local et des besoins établis de part et d'autre, ce type de relation se construit sur une base d'un cadre institutionnel stable et du développement durable. En cela, elle doit se différencier d'une action ponctuelle de coopération qui ne prendrait pas en compte le devenir des partenaires à long terme.⁸

6. Les zones et domaines d'intervention de la coopération décentralisée

Vers des « portefeuilles » de coopération, on peut observer qu'elles restent très dépendantes de liens historiques :

- L'Afrique est le premier continent d'intervention de coopération décentralisée dans le domaine urbain : l'Afrique subsaharienne francophone domine, alors qu'à l'instar de la coopération française bilatérale l'Afrique de l'Est est assez peu représentée.
- Des zones sont émergentes : l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient ; l'Amérique latine (Brésil principalement) ; l'Asie, encore peu représentée à l'exception du Vietnam et du Cambodge, et où la Chine apparaît comme le nouvel horizon de la coopération, pour des motifs économiques.

⁷ BASSAMAGNE MOUGNOK Cyprien, *la coopération décentralisée entre la France et le Cameroun : un véritable partenariat*, 2007 ? Disponible Sur <http://www.memoireonline.com/10/10/4009/m-La-cooperation-decentralisee-entre-la-France-et-le-Cameroun--un-veritable-partenariat-43.html>

⁸ Akerkar A.2016. La coopération décentralisée franco-algérienne : un levier pour le développement territorial durable, p76

- Le statut de l'Europe apparaît flou et ambigu dans la définition de la coopération décentralisée. On parle de coopération décentralisée pour les jumelages historiques (France – Allemagne/Roumanie), mais moins pour les relations nouées entre villes européennes dans le cadre des programmes de l'Union européenne. Des questions se posent également concernant les pays candidats à l'adhésion : parle-t-on encore de coopération décentralisée avec des pays prochainement intégrés à l'UE ?

De nombreuses collectivités tendent à réorganiser leurs partenariats dans une logique de resserrement et de constitution d'un portefeuille géographique et thématique. La répartition géographique se fait alors souvent par continent (1 à 2 partenaires par continent ; dans le Val-de-Marne par exemple : 5 coopérations, une dans chaque continent. Cette évolution correspond aussi à l'inscription de la coopération pour le développement dans le cadre plus large de l'ensemble des interventions internationales d'une collectivité locale.

On observe également des réorganisations en fonction de la durée des coopérations, qui distinguent par exemple entre la coopération « à vie » ou à durée non limitée, la coopération par projet et la coopération par programmes pluriannuels. La recherche d'une inscription dans la durée nécessite également de savoir se retirer lorsque le partenariat s'épuise ou n'a plus de raisons d'être. Ces évolutions créent des liens entre régions ciblées et thèmes d'intervention : on associe par exemple pays émergent et développement économique, immigration et Afrique de l'Ouest, économie solidaire et Amérique latine. Les enjeux sont analysés comme différents d'une région à une autre, en particulier les enjeux de réciprocité. On peut se demander parfois si ce sont les stratégies thématiques qui déterminent les territoires ou l'inverse ; la tendance semble être à identifier les territoires correspondant à une gamme d'objectifs thématiques définis. C'est en tout cas ainsi que les réorganisations de portefeuilles sont conduites⁹.

⁹ NOISETTE Patrice. *Coopération décentralisée et développement urbain. L'intervention des collectivités territoriales.* (Avec V. Rachmuhl). : Ed. Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2007.p27

**SECTION 2 : L'ÉTAT JOUE-T-IL UN RÔLE SUR LA COOPERATION
DECENTRALISEE**

Au fur et à mesure des analyses précédentes se sont dessinés en filigrane des champs possibles de repositionnement de l'État ou d'approfondissement de ses interventions. Nous nous sommes appuyés sur ces éléments, mais aussi sur l'analyse des attentes exprimées par les collectivités territoriales du nord et du sud pour réfléchir aux orientations stratégiques que l'État pourrait renforcer ou prendre. Nous avons pour cela adopté de manière privilégiée le point de vue de l'État, ou plutôt ce que pourrait devenir ce point de vue. La première question était évidemment : l'État a-t-il encore vraiment un rôle à jouer, autre que « modeste » ? Son effacement n'est-il pas déjà joué ? Après tout, il n'est aujourd'hui en position de force ni auprès des collectivités territoriales ni sur la scène internationale de la coopération. Notre analyse suggère au contraire que le développement et l'approfondissement qualitatif de la coopération décentralisée appellent une intervention accrue de l'État :

- Pour renforcer la qualité et la cohérence de l'ensemble des stratégies et actions conduites par la France.
- Pour valoriser et amplifier le rôle international de la France dans la promotion de la coopération décentralisée et plus encore dans l'apport de réponses innovantes aux problématiques de développement régional et local. Les enjeux sont de nature à justifier une réflexion nouvelle sur les moyens humains et financiers mis en œuvre. En premier lieu, il faut intégrer que l'on se trouve tant au plan national qu'au plan international dans une situation nouvelle, qui impose un repositionnement de l'État :
- La coopération décentralisée ne peut plus être comprise comme l'un des instruments de la mise en œuvre de la politique de coopération de l'État. Elle dispose d'une légitimité propre au plan international. Nous revenons sur cette question essentielle dans le cadre de nos propositions, car elle pose la question d'une « compétence de coopération » des collectivités territoriales.
- L'État ne peut plus envisager de conduire seul ses politiques, dans le domaine de la coopération internationale comme dans bien d'autres. La coopération se développe de plus en plus à travers des partenariats multiples, ce qui oblige à repenser les rapports entre coopération bilatérale, multilatérale et décentralisée comme des articulations de partenariats dans une recherche de cohérence stratégique et d'efficacité opérationnelle.

C'est dans cet esprit que nous esquissons ici quatre grandes orientations stratégiques, qui devraient être associées, car elles s'appuient successivement les unes sur les autres :

- Renforcer et promouvoir la spécificité de la coopération décentralisée, et remettre en cause le cadre administratif du « développement urbain ».
- Redéfinir les relations entre la coopération décentralisée pour le développement urbain et les cadres stratégiques de l'État.
- Approfondir le positionnement de l'État, dans une dynamique nouvelle entre coopération décentralisée et bilatérale¹⁰.

1. Les conséquences de cette politisation sont multiples. Trois nous semblent particulièrement significatives :

- La volonté d'**inscrire les partenariats dans la durée**. Parallèlement, le système d'acteur est organisé d'une manière plus rigoureuse, grâce à une clarification des rôles entre collectivités territoriales — décideur et opérateurs associatifs et professionnels. Cette clarification peut prendre des formes très diverses, depuis le pilotage opérationnel direct par la collectivité locale (Ile-de-France) jusqu'à « l'externalisation » complète de l'action, confiée à un opérateur (Évry) en passant par la disposition d'opérateurs associatifs et professionnel comme prestataires, et de multiples formes intermédiaires. Au sein de la collectivité, des équipes associant fonctionnaires territoriaux et professionnels du développement sont constituées.
- La volonté de **définir des « stratégies »** (en réalité plus ou moins constituées). Au souci de légitimité et d'efficacité s'ajoute celui de dépersonnaliser les actions, de les inscrire dans une logique de service public. En même temps, l'ensemble des actions internationales et de coopération tendent à être regroupées, et repositionnées les unes vis-à-vis des autres, au sein d'une même cellule ou direction administrative. La coopération décentralisée s'inscrit dans un cadre stratégique plus large de présence et d'action internationale.
- La volonté de **mettre en place un système politique de décision** qui procède non seulement de l'exécutif, mais aussi de l'assemblée locale. De plus en plus, la coopération décentralisée apparaît en tant que telle auprès des instances délibératives

¹⁰ Ibid, p46

(budgets, bilans...) et fait parfois l'objet de débats spécifiques. Les élus en charge deviennent des élus de poids.

- La **montée en puissance de l'appui institutionnel comme mode d'intervention** des collectivités territoriales : appui à l'administration municipale, à la maîtrise d'ouvrage (collectivités et associations du territoire partenaire) et la gestion des services urbains, aux services sociaux (écoles, santé... prise en charge dans la « coopération urbaine », car du ressort des élus locaux) ; extension parfois à la notion de « développement local » au sens plus large (fonds de développement, formations professionnelles, mutuelles de santé...). Ce mouvement vers l'appui aux acteurs locaux entraîne une évolution des méthodes et modalités d'intervention. Cette approche postule que développement local et développement communal se nourrissent l'un l'autre. « Il s'agit de passer d'une coopération bâtie exclusivement sur des projets prédéfinis techniquement à une coopération de partenariat entre acteurs définissant ensemble et à leur rythme l'objet et les modalités de leur coopération ».

Au total, la coopération décentralisée sort de la marge de l'action locale et prend peu à peu une place à part entière au sein des politiques locales.¹¹

2. Le diagnostic territorial à l'international

Les premières des actions à mener sur un territoire qui souhaite mener des actions de coopération est sans doute de recenser, à son niveau, les différents acteurs, avec leurs domaines d'action, leur domaine d'intervention géographique, les publics visés ici et là-bas, ainsi que les liens éventuels avec d'autres organisations. Ce recensement peut s'appuyer sur des recensements existant au niveau départemental ou régional.

Intérêt général est précisé localement par chaque territoire pour ce qui concerne l'action internationale, et la distinction vise à être aussi fine que possible entre intérêt général du territoire et intérêt général de chaque collectivité. Par ailleurs, l'intérêt général du territoire est distinct de l'intérêt des acteurs du territoire en France et du territoire partenaire.

La diversité des actions est un élément important de la coopération internationale. Il convient de la cultiver et de rechercher, par exemple, des complémentarités, en termes de méthodes d'action, de moyens mis en œuvre, de réseaux de personnes contacts, de réseaux de diffusion

¹¹ Ibid, p29

et de mobilisation, d'information, etc. des occasions de rencontres entre acteurs de coopération peuvent être organisés pour échanger, mais également créer du lien social entre participants, et de nouveaux projets peuvent ainsi voir le jour ici ou là-bas.

Un certain nombre de procédures territoriales (ex Ville-vie-vacances solidarité internationale) peuvent être intéressées. Le recensement évoqué ci-dessus dressera une liste des procédures utilisables.¹²

3. Proposition complémentaire pour mieux intégrer la coopération dans la politique globale du territoire

La coopération décentralisée, considérée comme l'émanation de la volonté d'un territoire, nécessite que les différents acteurs de ce territoire trouvent leur place dans la mise en œuvre de cette politique. Il s'agit donc d'un travail d'écoute de ces acteurs, mais également de la construction commune d'une politique permettant à chacun d'apporter sa pierre à chacun catégorie d'acteurs, prenant en compte notamment l'aspect bénévole, caritatif des premières actions.

3.1. Contractualiser avec les acteurs locaux

Cette importance des acteurs locaux menant des actions de coopération peut se traduire concrètement par une contractualisation de certaines actions à construire, ici ou là-bas.

3.2. Créer un lieu pour les acteurs de coopération

La mise en place d'un lieu clairement identifié peut faciliter les rencontres et échanges entre acteurs, ainsi que la construction d'un pôle d'appui. À titre d'exemple, la commune de La Roche-sur-Yon a créé une « maison internationale » à destination des acteurs de la ville, animée par le fonctionnaire de la ville. Très vite, cette fonction a dépassé les limites de la commune et des demandes d'appui émergent de tout département. Ce lieu peut aussi se situer à un niveau plus large : intercommunalité ou pays (volonté des pays de rennes et du nord Cotentin), département ou région (réseaux lianes et resacoop en nord-pas de Calais et Rhône-Alpes).

¹² BREGEOT (G.), CHENEVEZ (I.), *l'impact local de la coopération décentralisée sur les territoires : Ouvrir les communes, intercommunalités, pays départements et régions à l'international*, mai 2006. P58

3.3. Mieux faire connaître la coopération décentralisée aux élus des communes appartenant à des intercommunalités

Il est ressorti des différents entretiens la nécessité de faire connaître la coopération décentralisée, ses intérêts, atouts avantages, etc., mais également ses difficultés, aux différents acteurs des territoires afin qu'ils puissent contribuer de manière pertinente à la construction commune du projet de coopération et l'intégrer dans le projet du territoire.

3.4. Faire un recensement des procédures d'aides utilisable à des fins de coopération

Diverses procédures de financement permettent de mener des actions de développement local sur un territoire. Certaines peuvent être utilisées ainsi pour mener des actions internationales. Il convient de repère ces procédures afin de mieux les connaître et faciliter les liens entre développement international et développement local. Ces procédures existent aussi bien au niveau de l'État qu'au niveau des collectivités territoriales¹³.

4. L'action internationale comme cadre et outil de développement de la Citoyenneté

La coopération décentralisée apparaît à de nombreux élus comme un levier pour réconcilier démocratie représentative et participative. Elle est alors référée d'une part à la question du renouvellement des tissus associatifs des collectivités, dans le contexte de l'évolution des modes de vie et de l'effritement du tissu social, et d'autre part à la question des relations entre élus et citoyens dans la définition et la mise en œuvre des politiques locales. En raison de ses objets relativement consensuels, la coopération décentralisée apparaît comme un espace privilégié pour expérimenter des réponses nouvelles à ces questions.

La coopération décentralisée est alors ancrée dans le développement local ou dans le développement socio-urbain de la collectivité française. La collectivité territoriale peut jouer un rôle d'animateur, de pédagogue, d'ensemblier... vis-à-vis des acteurs du territoire intéressés à l'action internationale. Nantes par exemple valorise l'expertise disponible au sein de son territoire (université, hôpital, association de migrants...), promeut des actions internationales permettant de mobiliser des jeunes, met en place des ateliers réunissant tous les acteurs du territoire pour initier et animer des actions de coopération. À Angers, chaque investissement de la mairie dans le cadre de sa coopération décentralisée avec Bamako doit

¹³ Ibid, P59

CHAPITRE I : LA COOPERATION DECENTRALISEE : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

engendrer des partenariats issus de la « société civile », afin de mobiliser le plus d'acteurs possible.

Ce qui peut être une spécificité de la coopération décentralisée (au moins potentiellement) : rechercher au nom de l'intérêt local une réciprocité dans les actions de coopération internationale, prend tout son sens vis-à-vis de ces questions de participation et de démocratie locale. Les problématiques et les actions qu'elles génèrent peuvent en effet être directement partagées entre les territoires partenaires, chacun étant aussi légitime que l'autre. Réciprocité et citoyenneté vont de pair.

C'est par exemple le souci du réseau des villes pour le développement durable, qui réunit des villes européennes et du sud dans une perspective de « codéveloppement durable » : projets de centres d'animations en Palestine et à Dunkerque, programme sur l'agriculture urbaine... L'encouragement de la participation prôné aux pays du sud peut être un bon vecteur pour, simultanément, approfondir le fonctionnement démocratique dans les collectivités du nord. La coopération avec des collectivités d'Amérique latine a conduit des pouvoirs locaux en France à s'inspirer de leur méthode de budget participatif (Issy-les-Moulineaux a mis en place des budgets participatifs avec des villes du Brésil dans le cadre de partenariats intégrés au programme URBAL).

La notion de réciprocité est fortement encouragée par le programme URBAL — les coopérations avec l'Amérique latine marquent ainsi les collectivités territoriales françaises, leurs partenaires étant souvent plus avancées en matière de participation locale et d'économie sociale et solidaire. Le Val-de-Marne travaille en Afrique du Sud sur le logement social, avec son OPAC : « cela nous renvoie chez nous », car des problèmes sont communs. La réciprocité ne doit pas s'entendre en termes de réalisations tangibles, mais en termes de méthodologie, de dispositifs... C'est alors un « *formidable outil d'apprentissage* ».

Cet échange est très motivant pour ceux qui le vivent. L'enrichissement apporté par la coopération décentralisée aux fonctionnaires territoriaux, et parfois au fonctionnement des services, est souligné par toutes les collectivités locales.¹⁴

¹⁴ P.NOISETTE et V.RACHMUEHL, op.cit, p36

SECTION 3 : CONSTRUIRE UNE DYNAMIQUE NOUVELLE ENTRE COOPERATION DECENTRALISEE ET BILATERALE

Diagnostiques de territoires, développement de la capacité stratégique des collectivités locales, renforcement de la société civile et de la démocratie locale, approfondissement de la décentralisation et de nouvelles relations entre État (déconcentré ou non) et collectivités décentralisées ainsi qu'entre collectivités décentralisées — c'est-à-dire entre politiques nationales et territoriales —, organisation économique (fiscalité locale...) et administrative des pouvoirs locaux, développement des services publics locaux, formation des agents locaux, etc. La plupart des grands enjeux de la coopération décentralisée appellent des réponses complémentaires et articulées aux deux niveaux national et local.

Cette évidence ne trouve cependant pas son répondant dans l'organisation des relations entre coopération décentralisée et bilatérale. Il nous semble qu'il y a pourtant là un gisement considérable d'action, face auquel la France pourrait concevoir et affirmer une conception originale de la coopération pour le développement, et offrir des perspectives nouvelles aux bailleurs internationaux.

Trois cas de figure simples illustrent cette problématique :

1. une politique mise en œuvre dans le cadre d'un accord bilatéral inclut un volet « territorialisé » mis en œuvre par des partenariats décentralisés existants ou constitués par exemple dans le cadre d'appels à projets (éducation, santé, organisation institutionnelle en matière de déconcentration/décentralisation...);
2. un nouveau dispositif expérimenté avec succès dans deux ou trois villes d'un pays à travers des partenariats décentralisés est ensuite généralisé dans le cadre d'une coopération bilatérale qui appuie l'État local dans la conduite de cette généralisation ;
3. un appui institutionnel auprès de collectivités locales (coopération décentralisée) s'accompagne d'un appui institutionnel auprès de l'État (coopération bilatérale) pour accompagner une nouvelle décentralisation administrative ou de la mise en œuvre d'une politique nationale territorialisée (projets phares...).

Une telle stratégie serait un outil et un levier très efficace de cohérence entre les actions de l'État et celles des collectivités locales, mais aussi entre celles des collectivités locales. Elle offrirait à ces dernières des opportunités d'implication nouvelles, de nature stratégique, très motivante. Elle s'accompagnerait naturellement d'une implication forte des réseaux de collectivités locales, dont le développement et le renforcement dans les pays du sud sont aussi

CHAPITRE I : LA COOPERATION DECENTRALISEE : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

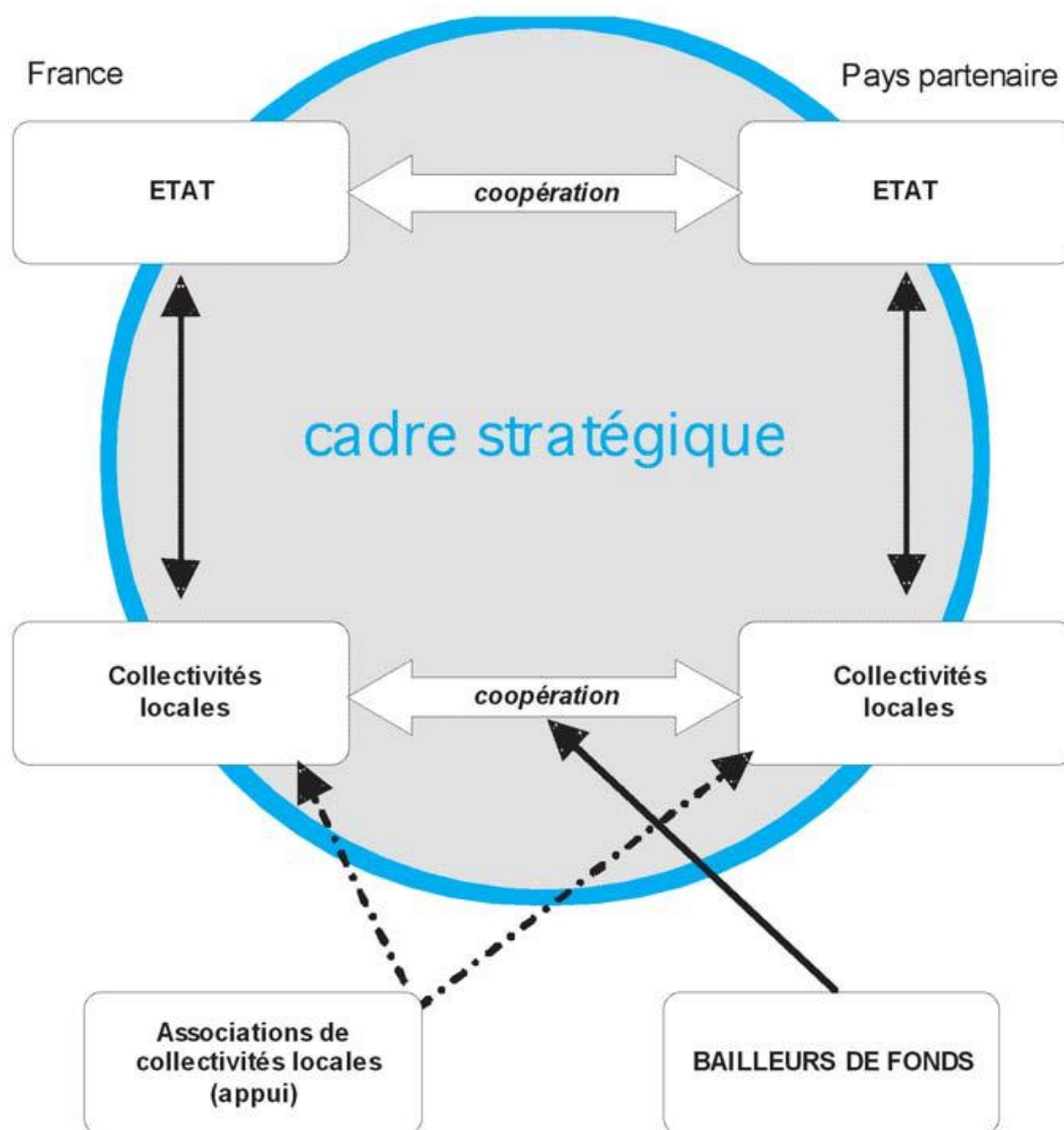
un enjeu majeur (réseaux nationaux, régionaux et transfrontaliers). Dans l'exemple de la « généralisation » esquissé plus haut, on voit facilement le rôle de capitalisation et d'appui que peut jouer un réseau national de collectivités locales conseillées par un réseau du pays partenaire ou international.

Dans un pays donné, cette conjonction des coopérations bilatérales et décentralisées fournirait des cadres stratégiques nouveaux, transversaux, qui peuvent être mis en œuvre dans une logique de subsidiarité en jouant de manière coordonnée (mais non titulaire) de toute la palette des types de coopération, des acteurs et des financements.

Cette stratégie conduirait à mettre en place une sorte de dispositif triangulaire approprié entre les directions du MAEE en charge de la coopération bilatérale, celles responsables de la coopération décentralisée et les postes diplomatiques.

Ce dispositif pourrait inspirer l'élaboration des cadres stratégiques définis par pays, qui seraient alors des lieux d'articulation et de convergence entre coopération bilatérale et coopération décentralisée, sur la base de stratégies et d'accords négociés avec l'État partenaire et ses collectivités décentralisées.

FIGURE 1 : schéma de cadre stratégique des relations entre la France et le pays partenaire



Ce schéma correspond bien à l'esprit de la décentralisation en France, en instaurant une relation nouvelle entre l'État et les collectivités locales, où coopération bilatérale et coopérations décentralisées s'articulent l'une à l'autre par contractualisations sur la base d'un partage d'objectifs stratégiques. Il s'agit d'une sorte de réconciliation des deux significations françaises de l'expression « coopération décentralisée » évoquées au début de ce rapport. Le développement de ce modèle original serait en lui-même inspirateur de nouvelles formes de gouvernance pour les pays partenaires.

CHAPITRE I : LA COOPERATION DECENTRALISEE : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

Dans cette organisation l'AFD, dans sa double dimension de bailleur et d'appui technique, a vocation à intervenir d'une part sur la base des politiques de l'État au niveau bilatéral — en sollicitant des collectivités territoriales à jouer un rôle d'appui institutionnel et de conception stratégique — et d'autre part sur la base des partenariats existants au niveau décentralisé.

Au total, ces recommandations appellent à un repositionnement de l'État et à un approfondissement de la réforme de la coopération, pour ce qui concerne la coopération décentralisée et en particulier dans le domaine du développement local urbain, objet premier de notre étude.

L'État n'est pas seul légitime dans le champ de la coopération internationale, face à l'ONU, à l'Union européenne, aux ONG et aux collectivités territoriales. Les évolutions des autres acteurs n'appellent pas un repli de sa part, mais au contraire doivent l'inviter à développer les fonctions de production stratégique, d'impulsion et d'accompagnement du MAEE, tant auprès des autres administrations nationales concernées qu'auprès des collectivités territoriales et de leurs associations, auprès des grands opérateurs – au premier rang desquels l'AFD, et plus largement au sein de la communauté internationale. Il s'agit également de contribuer à mieux articuler la coopération décentralisée aux autres modes de coopération dont en premier lieu la coopération bilatérale, en tenant compte à la fois de la spécificité de la coopération décentralisée et de celle du développement des villes.¹⁵

Conclusion

Dans ce chapitre on a tenté de donner une approche théorique et conceptuelle de la notion de coopération décentralisée.

La coopération décentralisée et les fruits de la montée de la mondialisation et la variation des relations internationales qui ont permis aux acteurs de mener des actions de politique publique à l'échelle internationale qui a permis la décentralisation et autonomisation des collectivités locales. Ou ils ont facilité les échanges entre les collectivités locales au niveau international et une nouvelle aide entre les pays du nord et les pays du sud.

¹⁵Ibid, p55

CHAPITRE II :
HISTOIRE DE LA
COOPERATION
FRANCO-
ALGERIENNE

Introduction

L'objectif de ce second chapitre est de comprendre la coopération décentralisée en Algérie à partir de son histoire et la ventilation de la coopération décentralisée selon l'objet et la catégorie ainsi que les divers pays partenaire et en deuxième section nous étudierons la coopération décentralisée franco-algérienne à travers son histoire ainsi que l'émergence de cette approche et le rôle de la coopération décentralisée, enfin en troisième section on fera un État des lieux de la coopération décentralisée franco-algérienne.

SECTION 1. LA COOPERATION DECENTRALISEE EN ALGERIE

1. L'évolution historique de la coopération décentralisée

La coopération est très ancienne puisque le premier accord de jumelage date de 1964. Les années 60 et 70 restent très pauvres en matière de jumelage, sans doute en raison de la nature du régime. Sur le plan des partenaires, elle est limitée aux collectivités des pays frères, comprendre pays arabo-musulmans (Tunisie en 1973); aux pays amis, comprendre pays socialistes (Yougoslavie en 1964 ; Pologne en 1975).

Les années 80 sont identiques aux décennies précédentes, sauf qu'en 1983 le nombre d'accords est monté brutalement à trois, ce qui est exceptionnel, puisque la moyenne est d'un accord par an pour les années où cela se produit, car il y a de nombreuses années blanches. Le nombre a grimpé pour atteindre un pic de six accords en 1989, sans pouvoir dire si c'est un hasard ou par volonté délibérée.

Durant les années 90, la coopération chute brutalement, sans doute en raison du climat de violence, un seul accord est recensé en 1995. Le nombre remonte très fortement en 1998, six accords sont signés, année qui coïncide avec une amélioration sensible de la situation sécuritaire. La coopération décentralisée avait aussi pour objet de briser l'isolement diplomatique dans lequel était confinée l'Algérie à la suite de la suspension du processus électoral et de l'instauration de l'État d'urgence.

Il faut attendre les années 2000 pour voir la coopération décentralisée prendre une vitesse de croisière, puisque l'on compte une moyenne de quatre accords par année. L'année 2003 est celle qui a connu le nombre le plus élevé jamais atteint, sept, sans doute en raison de l'année de l'Algérie en France.

L'évolution de la coopération reste cependant très modeste par rapport au nombre de collectivités territoriales, 7 wilayas sur 48 ; 41 communes sur 1541 se sont engagées dans des

actions extérieures dont le nombre total est de 83 depuis 1962. La coopération décentralisée reste tributaire du degré de démocratisation du système politique et du niveau de décentralisation des collectivités territoriales, puisqu'elle est quasi nulle dans les années 60 et 70, insignifiante durant les années 80 et 90, à peine satisfaisantes durant les années 2000. Elle est également tributaire de la situation sécuritaire puisqu'aucun accord n'a été signé entre 1989 et 1995. Les traités de fraternité et d'amitiés signés entre les États n'ont eu aucun impact sur le jumelage ou la coopération décentralisée, y compris avec les pays où ils trouvent un aboutissement naturel, à savoir les pays maghrébins, plus particulièrement les zones transfrontalières ; avec les pays où ils trouvent un intérêt économique et géostratégique, à savoir les pays euro-méditerranéens.¹⁶

2. La ventilation de la coopération décentralisée :

Les accords de coopération décentralisée montrent une grande diversité selon la catégorie des collectivités territoriales, l'objet de la coopération et les pays concernés.

2.1. La coopération décentralisée par catégories de collectivités territoriales

Huit wilayas ont passé des accords de coopération. Celle d'Alger arrive largement en tête (11), suivie par Tlemcen (3), Sétif (2), les autres ; Adrar, Mostaganem, Oran, Relizane et El Oued seulement un accord. Alger est favorisé par son statut de capitale, sa proximité des centres de décision et les moyens dont elle dispose. Comme Alger n'est pas une commune et n'a pas de statut en tant que ville ou collectivité territoriale, c'est la wilaya qui passe des accords avec d'autres grandes villes ou communes étrangères. Au total, 21 wilayas sont concernées par la coopération soit directement, soit en tant que ressort territorial de la commune concernée, ce qui est peu par rapport aux 48 existantes wilayas. Par ailleurs, il faut noter, et ce sont les seuls cas, une assemblée populaire de wilaya a signé un accord alors que normalement le wali est le seul représentant légal de la wilaya ; un autre accord a été signé par un ambassadeur d'Algérie.

Quarante communes ont passé des accords de coopération, implantées dans vingt et une wilayas. Les communes qui ont passé le plus grand nombre d'accords sont Oran et Tlemcen (8), Annaba (5), Boumerdès et Mascara (2).

Seulement cinq communes, sur les 57 que compte la wilaya d'Alger, sont impliquées dans la coopération décentralisée. En générale, les « petites » communes sont très peu présentes, la coopération décentralisée profite surtout aux grandes villes, accessoirement aux moyennes.

¹⁶ Essaid Taib. La coopération décentralisée des collectivités territoriales algériennes. Revue algérienne des Politiques Publiques N0 5 — octobre 2014, p27

Ce sont les communes qui arrivent largement en tête dans le nombre d'accords, les sept wilayas sont loin derrière. On comprend d'autant moins pourquoi la dernière loi sur la commune ignore totalement la coopération décentralisée au niveau de cette collectivité et en confie la compétence à la seule wilaya. Cela peut s'expliquer par le fait que la wilaya reste juridiquement le pilote de la coopération, la commune n'ayant qu'un rôle fonctionnel.

2.2. La coopération décentralisée selon l'objet

La lecture des intitulés des accords montre une grande diversité, voire une grande hétérogénéité. On y trouve le jumelage en première position (51), la coopération (16), l'amitié (11), l'intention (08), la coopération décentralisée (05), le partenariat (03) et l'échange (01). Les accords qui portent dans leur intitulé la coopération décentralisée sont en nombre très faible. Le jumelage et l'amitié sont les approches traditionnelles de l'action extérieure des collectivités territoriales, sans trop savoir s'il s'agit d'une démarche acquise par habitude où si ces accords vont plus loin que ce que laissent supposer leur intitulé par contre l'intention de coopérer se manifeste plusieurs fois sous forme de déclaration, lettre, projet, protocole ; dont certains remontent à plus de dix années ; et dont

on peut se demander pourquoi ils n'ont pas été convertis en accords.

Peu d'accords donnent le détail de leur objet. Les domaines d'activités recensées sont l'économie (05), la culture (04), le social (03). La science, le sport, le service public et le développement de relations apparaissent tous une seule fois. Ce sont des domaines classiques, sauf pour l'économie qui n'est pas une activité traditionnelle du jumelage, mais qui relève plutôt de la coopération décentralisée en termes de développement local. Les indications disponibles ne sont pas suffisantes pour donner une appréciation approfondie de l'action extérieure des collectivités territoriales, si ce n'est qu'elles se situent dans un cadre classique. La coopération décentralisée reste faible, ce sont les jumelages qui prédominent largement, dans le sens de relations d'amitiés et d'échanges sociaux et culturels.

Pour ce qui est des relations algéro-français, selon Cites unies de France, les domaines sont nombreux et diversifiés ; arrivent en tête : jeunesse, activités culturelles, formation des élus et des cadres, gestion des villes, réhabilitation du patrimoine, environnement. Quand il y a une urgence humanitaire, la coopération est plus dense, mais ponctuelle, comme cela s'est produit lors des inondations de Bab El Oued et du séisme de Boumerdès.

Les collectivités territoriales tendent de plus en plus à passer des accords professionnalisés, ce qui traduit leur capacité grandissante à maîtriser la coopération décentralisée. Les actions de coopération les plus efficaces sont celles qui réalisent des projets de terrain.

2.3. La coopération décentralisée par pays

Des accords ont été passés avec des collectivités relevant seulement de vingt pays : Afrique du Sud (3), Belgique (2), Bosnie (1), Chine (1), Corée du Sud (1), Émirats arabes unis (01), États-Unis (1), Espagne (2), Maroc (1), Mauritanie (1), Niger (2), Pologne (1), Portugal (1), Sahara occidental (8), Russie (2), Tunisie (3), Turquie (1), Venezuela (1). C'est dire que le nombre n'est pas très élevé. On compte 7 pays européens, 6 Africains, 5 asiatiques et 2 américains.

Par ailleurs, « le respect des valeurs et constantes national », imposé par la loi sur la wilaya ne trouve pas pleinement confirmation dans la réalité puisque bon nombre de pays ne partagent pas les mêmes valeurs et constantes que l'Algérie.

Les pays européens sont présents en force, la France arrive largement en tête, plus de la moitié à elle seule, pour des raisons aisément compréhensibles.

Il faut noter aussi un tourisme de la mémoire, les anciens Pieds noirs viennent visiter leurs anciens lieux de naissance ou de vie. La coopération décentralisée est un thème récurrent des relations algéro-françaises à l'occasion des visites du Président de la République française en Algérie et des ministres des Affaires étrangères ou de l'Intérieur. Les intérêts économiques et stratégiques sont importants entre ces deux pays, la coopération décentralisée constitue un levier supplémentaire, notamment pour construire un axe franco-algérien en Méditerranée.

Si le constat d'un bilan économique décevant a été fait au niveau du Maghreb, soit globalement, soit bilatéralement ; il l'est encore plus au niveau de la coopération décentralisée. Il faut noter que la sous direction de la promotion et du développement des zones frontalières et la sous direction des affaires maghrébines ont disparu dans organisation actuelle du ministère de l'Intérieur, traduisant un recul du soutien administratif central. Déjà au départ, rares sont les conventions qui ont été ratifiées. Il n'est pas étonnant alors de constater que les pays maghrébins et les pays frontaliers n'ont passé que très peu d'accord, y compris avec les pays qui constituent le cœur traditionnel du Maghreb, à savoir la Tunisie et le Maroc, et aucun pour certains pays (Libye, Mali). Par contre, la coopération avec le Sahara occidental est très élevée, comparativement aux autres pays maghrébins, puisqu'on ne dénombre pas moins de huit accords ; il est évident que des considérations de politique nationale ont primé pour donner une large part à la coopération avec ce pays. Les traités de fraternité, de bon voisinage et de coopération n'ont eu aucun impact sur la coopération

décentralisée alors que c'est là que devrait normalement se manifester avec force la fraternité, l'amitié et le bon voisinage entre les peuples.¹⁷

Section2 : la coopération décentralisée franco-algérienne

1. Histoire de la coopération franco-algérienne

Les relations entre la France et l'Algérie sont très anciennes et très riches, mais elles ont surtout été marquées, tragiquement, par 132 ans de colonisation et plus de 7 ans de guerre de libération particulièrement meurtrière. Et pourtant, après l'indépendance, Algériens et Français ont voulu marquer, symboliquement, que des liens particuliers pouvaient désormais se nouer entre États souverains, on a donc assisté, dans les années 62-72 notamment, alors que des centaines de milliers de coopérants français, enseignants, médecins, ingénieurs, participant sur place au développement du pays, puis dans la deuxième décennie 72-82, à la mise en œuvre de partenariats entre villes dont les maires français avaient une forte personnalité : c'est ainsi, pour ne citer que quatre exemples, que l'on vit Jean-Pierre Chevènement et Belfort se lier à Skikda, Bernard Stasi et Épernay à Ghardaïa, Hubert Dubedut et Grenoble à Constantine et, *last but not least*, Gaston Defferre et Marseille à Alger.

À l'époque cependant, la France, comme l'Algérie, était des pays très centralisés, l'Algérie « bénéficiant » en plus du parti unique : marge de manœuvre de collectivités locales était donc bien réduite. Il faudra attendre 1982 et les lois de décentralisation de Gaston Defferre, puis l'explosion du carcan du parti unique en 1988 en Algérie, pour que l'horizon s'élargisse.

1990 l'Algérie a connu les années noires que l'on sait et il a fallu attendre les deuxièmes élections locales pluralistes de l'Algérie indépendante, en 1997, pour qu'une nouvelle génération d'élus apparaisse, donc les cités unies France ont envisagé la relance des relations de coopération décentralisée entre les deux pays.

En 1997 à 1999 plusieurs visites en été rendus à Alger où a été organisée les premières assises de la coopération décentralisée algéro-française, les premières rencontres Algéro-Françaises des maires et présidents de collectivités territoriales.¹⁸

¹⁷Ibid., p28

1.1 Émergence de la coopération économique décentralisée

Depuis longtemps, la coopération décentralisée était menée sur le paradigme de solidarité et d'aide à sens unique d'un Territoire du Nord à un territoire du Sud.

Depuis les années 1980, cette pratique évolue vers une approche partenariale associant l'intérêt réciproque dont la coopération économique décentralisée constitue un enjeu majeur. Cette nouvelle approche doit son émergence à la territorialisation de l'action publique, entendue comme l'affirmation des territoires comme mode d'adaptation et de réappropriation face à la montée des crises économiques, sociales et écologiques. Le néologisme de « *Glocalisation* », articulant le local et le global, exprime la relation renforcée des territoires à l'économie mondiale. Avec ses 67 pôles de compétitivité, la France s'est dotée de plateformes territorialisées multi acteurs recherchant l'excellence reconnue et exportable des collectivités dans leurs domaines de compétence. La coopération décentralisée française devient un cadre adapté pour mener des articulations économiques avec les territoires du Sud. En 2013, l'Atlas français de la coopération décentralisée recense 479 partenariats économiques décentralisés dans des domaines tels que l'agriculture, l'artisanat, l'industrie agroalimentaire, l'entrepreneuriat, la finance solidaire, le tourisme solidaire, etc.

La coopération décentralisée franco-algérienne ne déroge pas à cette réalité. Sans revenir sur les débuts de la coopération bilatérale, émaillée de crises régulières, un bref historique éclaire cette réalité. Après l'échec relatif de la coopération interétatique, celle orientée vers le développement local est apparue dans les années 1990, suivie par des coopérations dans le développement territorial dans les années 2000.

La coopération décentralisée est appelée à jouer un nouveau rôle :

Desserrer la centralisation algérienne, en faveur des collectivités territoriales. Elle vise l'émergence des modes de gouvernance mobilisant tous les acteurs (publics et privés) en tant qu'acteurs du développement.

Après avoir mené des actions d'aide au développement pour développer des « territoires de projet », de plus en plus d'élus français tentent d'intégrer la dimension économique dans leurs partenariats avec leurs homologues algériens, en facilitant aux acteurs locaux les contacts et les démarches à leur implantation en Algérie. Cette orientation émerge dans un contexte où, pour la première fois depuis la colonisation, les deux pays se retrouvent face à des défis

¹⁸ LUCAS Manetti, Id. Répertoire des partenariats de coopération décentralisée franco-algérienne, avril 2012, P3

similaires. La mondialisation oblige à adapter les économies face à des marchés libéralisés et à la mobilité des entreprises, à l'ouverture économique, au retrait de l'État par rapport aux logiques du marché et à la découverte unanime du territoire à l'échelle infranationale.

Cette montée de la dimension économique se renforce dans un contexte d'évolution favorable de la situation financière de l'Algérie lui permettant de lancer une série de programmes de relance économique qui a suscité l'engouement des pays lointains (Chine, Canada, Italie, etc.) dans la réalisation des projets au détriment de la France en tant que partenaire historique. Dans ce cadre, les collectivités françaises ne peuvent pas demeurer en reste : elles souhaitent s'impliquer dans le marché algérien en pleine expansion. Pour leur part, les autorités algériennes sollicitent l'implication des collectivités françaises, afin d'appuyer leurs homologues algériennes à l'élaboration et à la gestion des projets de territoires. Une étude portant sur la coopération économique décentralisée française recense huit projets menés avec de grandes villes algériennes (Alger, Constantine, Sétif, Annaba, etc.).¹⁹

Tableau 1 : Les projets de coopération économique décentralisée entre les collectivités françaises et algériennes

Collectivité territoriale	Intitulé projets	Thème de projet
Franche-Comté– Alger	Création d'un pôle d'excellence de formation aux métiers de l'après-vente automobile	Automobile, composants automobiles
Communauté urbaine de Dunkerque avec Annaba	Développement économique et urbain, échanges universitaires et recherche sur l'environnement industriel, échanges économiques et portuaires	Mise en place d'outil économique, pôle de compétitivité et recherche et innovation, partenariat entreprises PME-PMI et maintenance industrielle
Grand Lyon-Sétif	Échanges économiques, accompagnement de l'agence d'urbanisme de Sétif, mise en place de clusters	Partenariats entreprises, urbanisme, pôle de compétitivité, recherche et Innovation

¹⁹ AKERKAR Arezki, *La coopération économique décentralisée franco-algérienne : expression d'une nouvelle solidarité ou réaffirmation de la logique marchande ?* Mondes en développement 2016/3 (n° 175). P99

Grand Lyon-Alger	Mise en réseau des acteurs économiques	Acteurs économiques et chambres consulaires, échanges interentreprises, des actions dans les domaines de l'eau, du bâtiment et des travaux publics
Roche sur Lyon-APC de Tizi-Ouzou	Développement économique local	Appui à la mise en œuvre d'une pépinière d'entreprises
Saint-Denis-APC de Larbaa Nath Irathen	Promouvoir des politiques locales	Développement économique
Saint-Etienne-Annaba	Économie	Mise en place d'une foire économique, développement des relations économiques
Bretagne-Blida, Relizane et Souk Ahras	Développement de la filière laitière en Algérie	Agriculture

Source : Akerkar2016

1.2 L'émergence de l'approche territoriale du développement durable et rôle de la coopération décentralisée

La pratique de la coopération décentralisée doit son émergence au processus de territorialisation des politiques de développement ; par conséquent l'adoption de l'*Agenda 21 local* a permis aux collectivités territoriales de promouvoir des politiques interterritoriales sous le label « durable ». Ce lien entre la coopération décentralisée et le développement territorial durable passe par des circuits courts entre des territoires du Nord et du Sud, permettant une articulation entre les trois piliers du développement durable :

L'économie, l'écologie et le social. Cette évolution de la coopération décentralisée illustre le passage d'une logique de développement par l'aide, fondée sur des projets sectoriels correspondant à des besoins ponctuels des collectivités du Sud, à une logique de développement durable local, fondée sur des programmes multisectoriels et participatifs.

La coopération franco-algérienne ne déroge pas à cette réalité. La périodisation des différentes phases de la coopération entre la France et l'Algérie permet de comprendre les dynamiques de

la coopération décentralisée entre les deux pays. Après l'échec relatif de la coopération bilatérale qui préconisait une planification centralisée et l'industrialisation, celle du développement local est apparue dans les années 1990, suivie par des programmes de coopération dans le développement territorial dans les années 2000. La coopération décentralisée est appelée à jouer un nouveau rôle : desserrer la centralisation algérienne, en faveur des collectivités territoriales. Elle vise l'émergence de nouveaux modes de gouvernance associant la société civile en tant qu'acteur du développement. Sans revenir sur les débuts de la coopération bilatérale entre les deux pays, émaillée de crises régulières, un bref retour historique éclaire le hiatus entre les ambitions et les réalités.

Durant les décennies 1980 et 1990, la coopération décentralisée franco-algérienne menait des actions d'aide au développement pour développer des « projets de territoires », en l'absence de « territoires de projets » comme espaces pertinents du développement en Algérie. Contrairement à la France, ce changement de paradigme du développement territorial n'a pas influencé la politique nationale algérienne. Des projets participatifs de développement d'en bas émergent timidement dans les milieux de la coopération associative à partir de la fin des années 1980 cela tient à plusieurs facteurs :

- Si les processus de décentralisation s'approfondissent en France, ils sont ignorés en Algérie. Le caractère centralisateur de l'État algérien, hérité du colonialisme français, ne permettait pas aux collectivités locales de tisser des liens de collaboration avec leurs homologues français. Face aux collectivités territoriales françaises, dotées d'une certaine autonomie depuis 1992, on trouve des responsables de l'État comme seuls interlocuteurs. Cette difficulté s'ajoute la faiblesse d'un tissu associatif pouvant animer cette nouvelle forme de coopération entre les sociétés civiles des villes françaises et algériennes.

- Contrairement aux acteurs français qui voient dans la coopération un moyen de proposer un savoir-faire et un soutien aux dynamiques de développement à la base, les acteurs algériens attendent des projets concrets et directement utiles pour les habitants. Face à *l'introuvable pouvoir local* en Algérie et en l'absence d'un relais associatif en mesure de construire une nouvelle dynamique de coopération par le bas, l'Algérie a été reléguée, jusqu'à la fin des années 1990, au dernier rang des bénéficiaires de cette forme de coopération :

On dénombre 29 associations françaises intervenant sur des territoires algériens, partir de 2000, les prémices d'une nouvelle forme de coopération germent entre la France et l'Algérie. De nouvelles formes de coopérations plus territorialisées, impliquant des acteurs de la société civile et abordant des questions environnementales, émergent depuis 2000. (Dans ce cadre, les

autorités algériennes ont souhaité l'implication des collectivités territoriales françaises, afin d'appuyer leurs homologues algériennes à l'élaboration et à la gestion des projets de territoires.²⁰

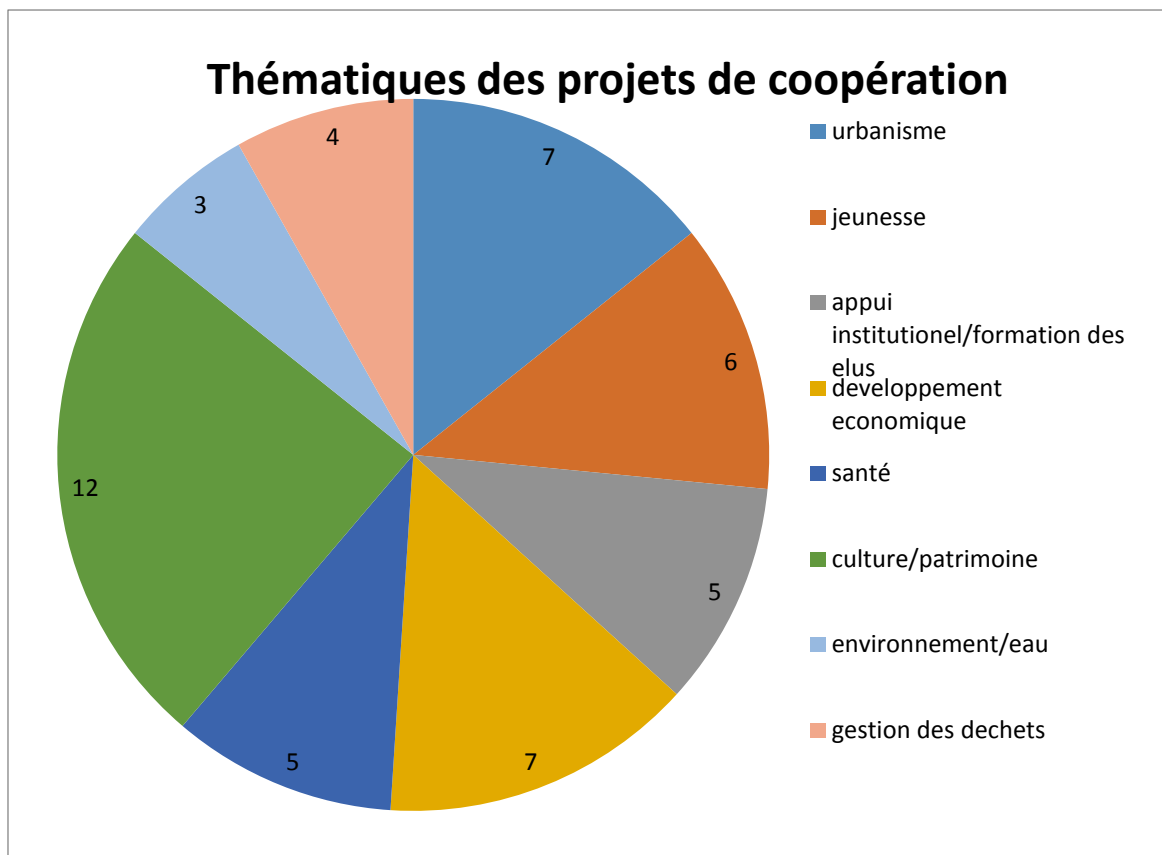
Tableau 2 : les projets de coopération décentralisée par thème entre les collectivités françaises et leurs homologues algériens en 2012

Thème	Nombre de projets
Urbanisme et aménagement	7
Appui institutionnel et formation des élus	5
Développement économique	7
Culture et patrimoine	12
Environnement et eau	3
Gestion des déchets	4
Total	38

Source : AKERKAR 2016

²⁰ AKERKAR Arezki. Approche territoriale durable et coopération décentralisée franco-algérienne : les effets du partenariat avec Mulhouse sur El Khroub. Pensée plurielle 2015/2 (n° 39). P78

Figure2 : Thématiques des projets de coopération



Source : réalisé par nous même

La figure 3, représente une thématique de projets de coopération on retrouve que les projets les plus importants c'est la culture et le patrimoine qui a 12projets suivi de l'urbanisme et le développement économique de 7 projets chacun et en quatrième position c'est le secteur de la jeunesse et des sports on trouve 6projets puis viens le secteur de santé et de formation des élus et appui institutionnel dont 5projet et enfin la gestion des déchets et environnement et eau qui ont 4 et 3projets.

SECTION 3. ÉTAT DES LIEUX DE LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-ALGERIENNE

Depuis, de nouvelles formes de coopérations se sont développées, des coopérations plus techniques impliquant d'autres acteurs locaux de la coopération décentralisée. En effet, au-delà du travail en commun mené par les élus et par les services municipaux, ses coopérations engagent de plus en plus les acteurs de la société civile : hôpitaux, universités, entreprises, milieu associatif de la solidarité, de la culture ou du sport.

La coopération décentralisée entre les collectivités territoriales françaises et algériennes s'est principalement mise en place dans les années 80 et s'est développée à la fin des années 90. En effet, les dix années « noires » (1988-1998) qui ont touché l'Algérie ont suspendu les coopérations. Ces dernières ont été réactivées en 1999 dans le cadre des premières Rencontres franco-algériennes organisées à Alger. Ces Rencontres ont été renouvelées en 2004 à Paris et ont vu la participation d'une quarantaine de collectivités locales algériennes. Et de nouveaux partenariats ont également vu le jour à la suite de ces Rencontres. Un autre événement a par ailleurs été un tremplin à ce rapprochement, il s'agit de « l'Année de l'Algérie » en France en 2003.

Une cinquantaine de partenariats de coopération décentralisée existent entre des collectivités territoriales françaises (régions, départements, communes ainsi que leurs groupements) et les collectivités territoriales algériennes (wilaya et communes). Cinq conseils régionaux sont ainsi en contact avec quatre wilayas algériennes. Sept conseils généraux sont en relation avec sept wilayas.

Trois groupements de communes françaises travaillent avec quatre communes algériennes. Enfin, trente collectivités territoriales françaises se sont engagées dans des partenariats de coopération décentralisée avec vingt-sept collectivités algériennes. En effet, il arrive que certaines collectivités algériennes aient plusieurs partenaires français, comme c'est le cas des grandes villes (Alger, Sétif, Oran, Constantine...). Certaines connaissent de grandes avancées (ville de Paris et wilaya d'Alger, ville de Bordeaux et la ville d'Oran, Conseil régional PACA/wilaya d'Alger, Conseil général de Gironde et wilaya d'Adrar...), d'autres peinent à développer leur coopération.

Les domaines d'intervention sont multiples et sont souvent liés aux spécificités et aux compétences mêmes des collectivités partenaires : l'éducation, la formation, la culture, la

jeunesse, l'environnement et gestion des déchets, la gestion urbaine, les transports urbains, la santé, l'artisanat, l'économie, ainsi que la gestion de l'eau et l'assainissement.

Dans le domaine de la jeunesse, il s'agit principalement d'échanges de jeunes (Grenoble et Constantine, La Roche-sur-Yon et Tizi — Ouzou, Roubaix et Bouira...), ces échanges peuvent se faire à travers des activités culturelles qui se déclinent à des actions variées :

(Blanquefort et Timimoum avec la création d'une association culturelle Tabadul-Blanquefort — Timimoum, CG Gironde et wilaya d'Adrar avec des échanges d'artistes dans le cadre de festivals ; Belfort avec la mise en place d'une bibliothèque — ludothèque pour les enfants malades à l'hôpital El Bacha à Alger...). Les coopérations scolaires tendent à se développer également (Roubaix-Bouira, Grenoble Constantine).

La formation des élus et cadres algériens est également un axe important de cette coopération (Belfort, Saint-Denis, Roubaix, Bordeaux).

La gestion urbaine est également une priorité dans ces partenariats, de grands projets de réaménagement sont envisagés (Paris et wilaya d'Alger avec le projet d'assistance auprès de la mission tramway d'Alger), des projets de réhabilitation du patrimoine sont également à l'œuvre (Lyon et la Casbah d'Alger, ville de Marseille/CG Bouches-du-Rhône/Région PACA et wilaya d'Alger avec la restauration de la Basilique Notre Dame d'Afrique).

La question de l'environnement est devenue centrale et il y a une forte demande des partenaires algériens dans ce domaine. De plus en plus de projets portent sur la gestion des déchets à travers plusieurs volets : diagnostic local, échanges/formation des agents, appui à la mise en place de collectes sélectives, sensibilisation/communication auprès des citoyens (Mulhouse et El Khroub, Vienne et Tipaza, Brest et Bejaïa, Paris et wilaya d'Alger...).

Plusieurs acteurs participent et s'engagent dans ces actions de coopération décentralisée : notamment les universités (École nationale du paysage de Versailles, l'université Mendès France à Grenoble et l'université Mentouri à Constantine...), les hôpitaux (le Centre hospitalier de Sétif et CHU de Rennes...), les associations (l'association Touiza-Solidarité...), les instituts de recherche et d'étude (l'Institut de Prévention et de gestion des Risques [IPGR] à Marseille...).

À ces acteurs de la société civile, il faut ajouter d'autres partenaires notamment institutionnels : les ambassades (le SCAC), le ministère français des Affaires étrangères et les autorités algériennes. Dans cette optique, il est important d'impliquer et d'aviser les autorités algériennes de tutelle dans ces coopérations en particulier le ministère algérien de l'Intérieur ainsi que les walis (équivalent du préfet) qui sont des acteurs clés et incontournables.

La coopération décentralisée franco-algérienne est dense, mais nécessite d'être renforcée. Elle tend vers une professionnalisation des accords, les partenariats qui fonctionnent le mieux sont ceux qui sont ciblés sur des projets. Les collectivités françaises se heurtent à un système fortement centralisé avec une très relative ouverture politique, notamment au niveau local où la démocratie reste à construire.

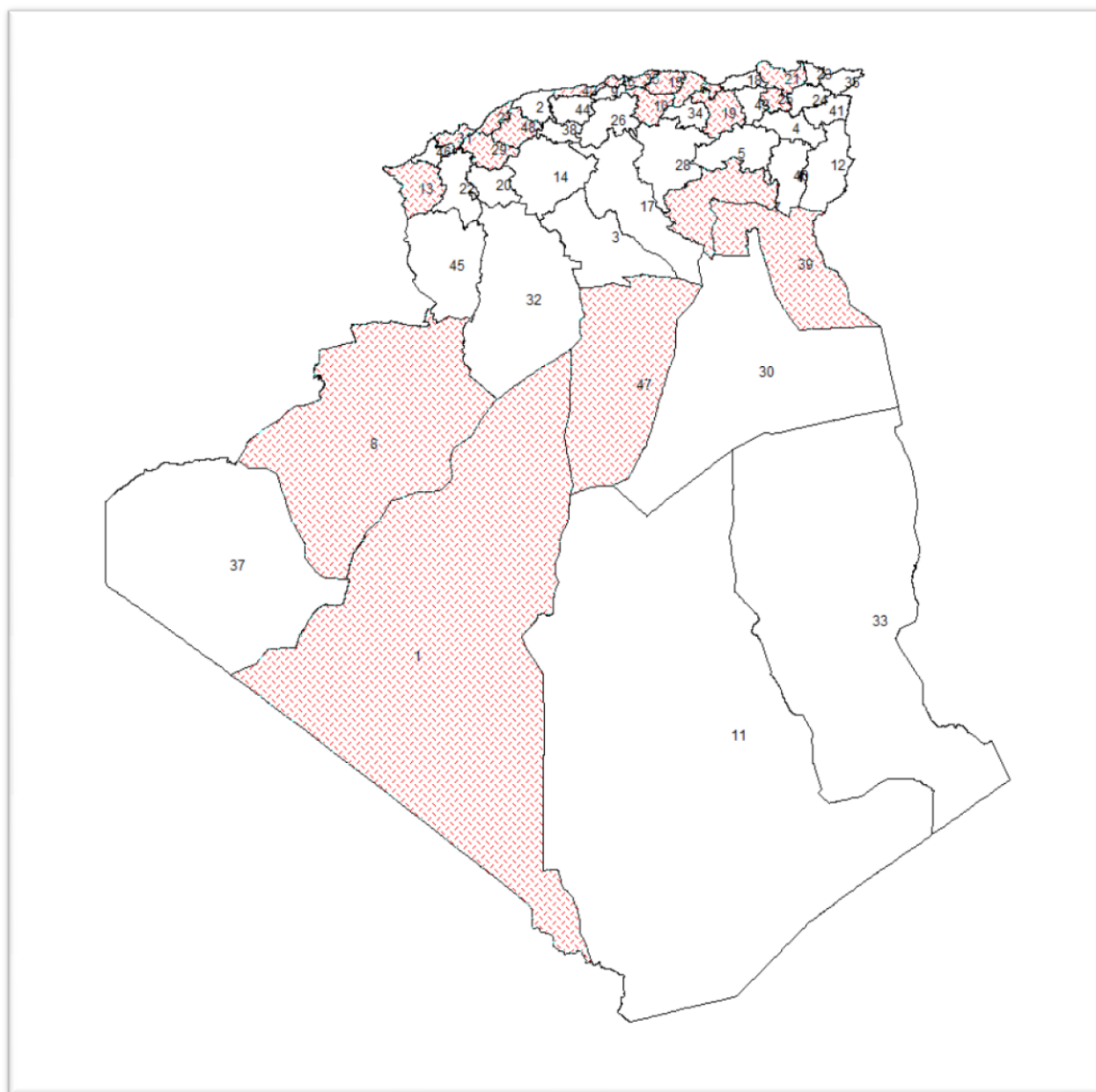
Toutefois, cette coopération décentralisée franco-algérienne tend à se développer progressivement, elle bénéficie de plus en plus de l'appui des autorités algériennes, qui mènent actuellement des réformes de son administration territoriale (réforme des codes de la commune et de la wilaya). Ces réformes devront donner aux collectivités locales algériennes davantage de moyens (politique, juridique, administratif, financier) pour mettre en œuvre leurs actions dans les domaines relevant de leurs compétences et auront l'avantage de soutenir la coopération décentralisée (le projet du code de la commune devrait consacrer pour la première fois un chapitre à la coopération décentralisée).

Par ailleurs, dernièrement suite à la visite du président français en Algérie les 3 et 4 décembre 2007, une convention de partenariat a été signée entre les deux pays et l'un des axes prioritaires concernant la « gouvernance » consacre le rôle de la coopération décentralisée franco-algérienne.²¹

²¹ CUF.2008, « État des lieux de la coopération décentralisée franco-algérienne »

<http://www.citesuniesfrance.org/Etatdeslieuxdelacooperation>

Figure 3 : Inventaire des projets par zones géographiques



Source : fait par nous-mêmes

Tableau 3 : accord de jumelage et coopération décentralisée entre les collectivités locales algériennes avec leurs homologues françaises

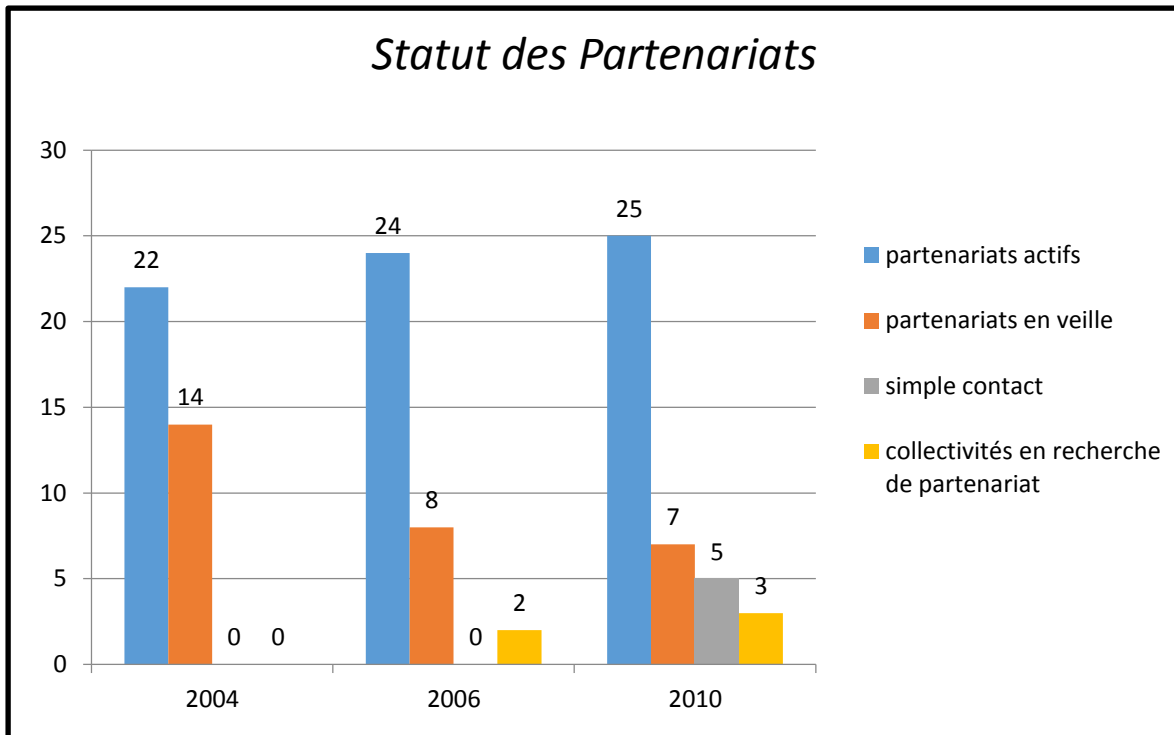
Wilaya	Collectivités algériennes	Collectivité française
Tlemcen	APC de Ghazaouet	Aulnay-sous-Bois (partenariat en veille, simple contacte)
	Wilaya de Tlemcen	Conseil général de seine saint Denis (partenariat en veille, simple contacte)
	APC de Tlemcen	Lille (partenariat en veille, simple contact)
	APC de Tlemcen	Montpellier
	APC de Tlemcen	Chelles
	APC de Tlemcen	Nanterre
Oran	Wilaya d'Oran	Conseil général de l'Hérault
	APC d'Oran	Strasbourg
	APC d'Oran	Bordeaux
Mostaganem	APC de Mostaganem	Perpignan
	APC de Mostaganem	Pontcharra (partenariat en veille, simple contact)
Mascara	APC de SIG	Vierzon (partenariat en veille, simple contact)
Relizane	APC de Mediouna	Saint-Jean de Boiseau (partenariat en veille, simple contacte)
	Wilaya de Relizane	Conseil général du nord (partenariat en veille, simple contacte)
Tipaza	APC de Tipaza	Vienne (partenariat en veille, simple contact)
	APC de Menaceur	Conseil général de l'Hérault
Alger	Wilaya d'Alger	Conseil régionale PACA
	Wilaya d'Alger	Conseil général des Bouches-du-Rhône
	Wilaya d'Alger	Marseille
	Wilaya d'Alger	Paris
	Wilaya d'Alger	Grand Lyon
	APC de Cheraga	Vaulx-en-Velin

CHAPITRE II : HISTOIRE DE LA COOPERATION FRANCO-ALGERIENNE

	APC d'Ain-Benian	Givors
	APC d'El Biar	Alfortville
	APC de Bologhine	Colombes
Boumerdès	Boumerdès (APC et APW)	Belfort
Tizi Ouzou	APC de Béni Douala	Le Blanc-Mesnil
	APC de Laarba Nath irathen	Saint-Denis
	APC de Bouzeguene	Aubervilliers
	APC de Tizi Ouaou	La Roche-sur-Yon
Bouira	APC de Bouira	Roubaix
Bejaïa	Wilaya de Bejaïa	Conseil régional de Haute-Normandie
	APC de Bejaïa	Brest (partenariat en veille, simple contact)
	APC de Tichy	Épinay-sur-Seine
Sétif	Wilaya de Sétif	Grand Lyon
	APC de Sétif	Rennes
Constantine	Wilaya de Constantine	Conseil général de l'Isère
	APC de Constantine	Grenoble
	APC d'el kharoub	Mulhouse
Annaba	APC d'Annaba	Saint-Étienne
	Annaba (APC et APW)	Communauté urbaine de Dunkerque
El oued	APC de Guemar	Nanterre (partenariat en veille, simple contact)
Ghardaïa	APC de Béni Isguen	Conseil général de val de marne
Adrar	Wilaya d'Adrar	Conseil général de Gironde
	APC de Timimoune	Blanquefort
Ain Defla	APC d'Ain Defla	Rezé (partenariat en veille, simple contact)
Biskra	APC d'Ouled Djellal	Pierre Bénite
Béchar	APC de Béni Abbés	Septèmes-les-Vallons

Source : LUCAS Manetti, Id. Répertoire des partenariats de coopération décentralisée franco-algérienne, avril 2012

Figure 4 : statut des partenariats



Source : cité unie France 2012

Dans la figure 4, il y a une évolution et durabilité dans le temps du partenariat qui varie de 20 à 25 depuis 2004 jusqu'à 2010, et une diminution des partenariats en veille, on 2010 il y a eu une apparition de partenariat qui ont un simple contact avec leur homologue français et autres collectivités qui sont à la recherche de partenariat.

Conclusion

Ce chapitre tentait de dresser l'apport de la coopération décentralisée pour les deux pays partenaires qui sont dressés sur les principes de durabilité des actions et de la réciprocité apports. Ainsi que l'état des lieux de cette coopération. Ou nous avons constaté une dissymétrie institutionnelle d'autonomie et des moyens inégaux qui empêchent la coopération décentralisée franco-algérienne à construire des partenariats de qualité.

CHAPITRE III :
LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
CAS DU PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DE TICHY ET ÉPINAY-SUR-SEINE

CHAPITRE III : LA COOPERATION DECENTRALISEE CAS DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TICHY ET ÉPINAY-SUR-SEINE

Introduction

Le présent chapitre a pour objet de présenter, de façon détaillée, le partenariat entre la ville d'Épinay-sur-Seine et la ville de Tichy. La première section aborde les choix méthodologiques.

La deuxième section présente l'historique du partenariat entre les deux villes et l'objectif du projet. La troisième section retrace la genèse et l'orientation de ce partenariat. Enfin, en quatrième section on essaiera d'analyser les systèmes de gouvernance et de coordination.

SECTION 1 : LES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

Dans la présente section, nous commençons par exposer la nature de la recherche suivie pour mener notre travail de recherche, le champ, l'objet et la finalité de notre recherche. Ensuite, nous expliquerons les modes et méthodes suivies pour établir notre recherche.

1. La nature de la recherche

Les méthodes de recherche les plus appropriées à la production des connaissances valides de nature interprétative exigent un contact direct du chercheur avec les acteurs du terrain, en raison de la nécessité de placer ces acteurs dans leur contexte social. Dès lors, l'approche qualitative est considérée comme une stratégie de recherche la plus pertinente et la plus appropriée dans notre thème.

Nous avons opté dans le cadre de cette recherche, pour une approche plutôt qualitative que quantitative. La recherche qualitative nous permet un contact direct avec les personnes du terrain afin de démontrer comment les personnes vivent ses évolutions, ainsi qu'une richesse en matière d'information et de connaissance de la réalité.

Pour notre part, nous avons opté pour une démarche qualitative, à l'aide d'un guide d'entretien semi-directif et de la documentation fournie par les acteurs locaux de la ville de Tichy, ou nous avons analysée les points de vue afin de tester la qualité du partenariat, ou nous nous sommes rapproché des personnes impliqués dans le partenariat afin d'avoir le maximum d'information.

CHAPITRE III : LA COOPERATION DECENTRALISEE CAS DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TICHY ET ÉPINAY-SUR-SEINE

2. Champ, objet et finalité de la recherche

Notre recherche porte sur l'évaluation d'expérience de la coopération décentralisée franco-algérienne : cas spécifique de partenariat entre les villes d'Épinay-sur-Seine et de Tichy.

L'objet de cette évaluation est d'analyser dans quelle mesure de coopération décentralisée franco-algérienne est susceptible de produire des partenariats réciproques et durables, de sens différents de la coopération interétatique. À travers un cas spécifique du partenariat entre les villes de Tichy et Épinay-sur-Seine, nous testons à travers une approche territoriale du développement durable, la qualité du partenariat entre les deux villes, ce qui renvoie à la rupture avec les pratiques classiques de la coopération décentralisée franco-algérienne, visant la seule aide technique.

Notre recherche tente de vérifier, à l'aune des fondements théoriques et méthodologiques de la coopération décentralisée, si le partenariat entre Épinay-sur-Seine et Tichy est susceptible de produire un partenariat de qualité intégrant les principes de réciprocité, de durabilité, de gouvernance, de subsidiarité et de participation.

3. Cadre d'évaluation

L'intérêt mais aussi la difficulté de cette recherche tient au fait que la pratique d'évaluation des politiques publiques est inexistante en Algérie aussi bien chez les universitaires que dans les ministères et leurs services déconnectés. En ce sens, la politique de coopération décentralisée franco-algérienne n'a fait jusqu'à présent l'objet d'aucune évaluation. La tâche sera d'autant plus difficile, car les documents produits sur la coopération décentralisée en Algérie sont quasiment inexistantes, car cette pratique vient juste d'être institutionnalisée. Cet état de fait complique la tâche d'élaboration de la comparaison entre les objectifs et les résultats des partenariats de coopération décentralisée franco-algérienne.

Les limites trouvées dans la réalisation de notre travail c'est d'avoir fait notre enquête de terrain uniquement dans l'APC de Tichy par manque de moyens et du temps qui est limité, on n'a pas pu enquêter au près des acteurs de la ville d'Épinay-sur-Seine.

4. Les modes et méthodes de collecte de données

4.1.L'entretien semi-directif : un instrument principal de collecte de données

Afin de mieux cerner les représentations et les pratiques d'acteurs, le guide d'entretien se compose de trois parties. La première regroupe des informations générales relatives à la genèse et l'orientation de partenariat. La deuxième sert à récolter des informations sur les actions réalisées, les acteurs impliqués, et leur rôle ainsi que les moyens humains et financiers mobilisés. La troisième partie regroupe des informations relatives aux contraintes et obstacles rencontrés par les acteurs dans la mise en œuvre du partenariat.

4.2.Autres méthodes de récolte des données.

Dans le cadre de notre travail, afin de pallier aux limites de l'entretien et afin de retracer l'historicité de la coopération décentralisée entre la ville d'Épinay-sur-Seine et de Tichy, nous avons choisi de recourir également aux autres techniques supplémentaires afin de vérifier les informations collectées lors des entretiens, de les compléter. Trois sources d'information complémentaires ont été utilisées à cet effet : les archives, la presse et les données recueillies auprès des acteurs (compte rendu et rapport de mission) et des organismes chargés de la coopération décentralisée (cités unies France, et commission nationale de coopération décentralisée).

4.3.Histoire de récolte des données

La prise du rendez-vous avec les acteurs locaux responsables de la coopération décentralisée s'est faite par la rencontre du monsieur MERSEL Mouloud, chargé des actions sociales et de la communication, qui nous a éclairés tout d'abord sur le type du partenariat qui a été signé entre la ville d'Épinay-sur-Seine et la ville de Tichy. Puis, il nous a présenté l'adjoint au maire monsieur KASSA Malek, qui nous a apporté son aide et son soutien en nous partageant quelque archives concernant le partenariat. Puis, nous avons pris un rendez-vous avec mademoiselle BOURAS Sabrina chargée des relations internationales, une élue qui a participé et joué un grand rôle dans la réalisation de ce partenariat

L'entretien que nous avons fait s'est déroulé dans une salle des réunions d'APC de Tichy en présence de monsieur MERSEL et mademoiselle BOURAS qui nous ont répondu à nos questions et nous ont apporté un éclairage à notre recherche

4.4. Analyse et interprétation des données

Afin de mieux organiser et faciliter l'analyse des données recueillies, nous avons représenté les données de l'enquête sous forme de textes. La transcription des interviews est menée à la main où nous avons noté mot par mot ce qu'il a été dit. Puis, on a passé au découpage de l'entretien en principaux thèmes et sous thèmes et nous avons fait le traitement des données.

SECTION 2 : LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LA ville d'EPINAY-SUR-SEINE ET TICHY

1. Présentation des deux villes partenaires

1.1. La ville d'Épinay-sur-Seine

Épinay-sur-Seine est une ville française, située dans le département de la Seine-Saint-Denis et la région d'Ile-de-France. Ses habitants sont appelés les Spinassiens et les Spinassiennes.

La commune s'étend sur 4,6 km² et compte 55 370 habitants depuis le dernier recensement de la population. Avec une densité de 12 116 habitants par km², Épinay-sur-Seine a connu une nette hausse de 19,5% de sa population par rapport à 1999.

Entourée par les communes de Villeneuve-la-Garenne, Enghien-les-Bains et Gennevilliers, Épinay-sur-Seine est située à 2 km au nord-ouest de Villeneuve-la-Garenne.

Située à 42 mètres d'altitude, le Fleuve La Seine est le principal cours d'eau qui traverse la commune d'Épinay-sur-Seine. La commune est proche du parc naturel régional du Vexin français. Le maire d'Épinay-sur-Seine se nomme Monsieur Hervé CHEVREAU.²²

1.2. La ville de Tichy

Tichy est une ville algérienne, située dans le daïra de Tichy et la wilaya de Bejaïa. Ses habitants sont appelés les Tichissois et les Tichissoise.

La ville s'étend sur 56,7 km² et compte 16 546 habitants depuis le dernier recensement de la population. La densité de population est de 292 habitants par km² sur la ville.

Entourée par Larbaâ, Aokas et Tala Hamza, Tichy est située à 12 km au sud-est de Bejaïa la plus grande ville des environs. Située à 22 mètres d'altitude, la ville de Tichy a pour coordonnées géographiques Latitude: 36° 40' 3" nord, Longitude: 5° 9' 36" est.

Le maire de Tichy se nomme kadi Madjid.

²² Annuaire Mairie.2017. Ville d'Épinay-sur-Seine, la Mairie d'Épinay-sur-Seine et sa commune (93800)

<http://www.annuairemairie.fr/villeepinaysurseine.html>

CHAPITRE III : LA COOPERATION DECENTRALISEE CAS DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TICHY ET ÉPINAY-SUR-SEINE

Tichy dont l'altitude varie entre un minimum de 0 mètres et un maximum de 435 mètres pour une altitude moyenne de 218 mètres couvre une superficie de 5666 hectares soit 56,66 km². la commune dont la mairie se situe à 22 mètres d'altitude n'accueille aucune réserve naturelle sur son territoire.²³

2. Une coopération décentralisée autour des thématiques « environnements » et « lecture publique »

La Ville d'Épinay-sur-Seine est depuis plusieurs années en coopération décentralisée avec la ville algérienne de Tichy. Elle s'attache à élaborer des projets en accord avec sa politique de développement local et avec les besoins de son territoire partenaire algérien, tout en intégrant les objectifs du développement durable (ODD). Deux thématiques concertées et à forte valeur ajoutée pour les deux parties sont au cœur de la coopération :

- L'environnement constitue un axe central de la coopération. Un travail de valorisation de la nature et de la biodiversité urbaine a été entrepris, notamment auprès des enfants. Le projet d'édification de jardins croisés dans chacune des villes s'accompagne d'actions d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté a été entamé. Tichy et Epinay connaissent en outre des problèmes constants de propreté de leurs espaces publics, occasionnés par de mauvaises pratiques ancrées jusque chez les plus jeunes. La question de la sensibilisation du public à la problématique des déchets et du maintien de la qualité du cadre de vie nécessite d'être approfondie et constituera l'une des pistes de travail du volontaire.
- La lecture est problématique récurrente dans le contexte de la jeunesse. Les deux villes sont désireuses de travailler au développement de l'attractivité de la lecture, notamment auprès des enfants et des jeunes. L'objectif est de donner à la lecture une place en tant qu'activité ludique et interactive, mais aussi porteuse de messages citoyens. Elle joue également un rôle important dans l'insertion sociale des jeunes. L'enjeu est par ailleurs de faire de la bibliothèque un lieu incontournable dans la Ville, non plus un simple lieu de lecture silencieuse, mais de rencontre et d'échange. Le volontaire contribuera par ses actions à la poursuite de ces objectifs.

²³ Annuaire Mairie.2017. « Ville de Tichy, la Municipalité de Tichy et tout son territoire, Béjaïa en Algérie. ».

<http://www.annuairemairie.fr/villetichy.html>

CHAPITRE III : LA COOPERATION DECENTRALISEE CAS DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TICHY ET ÉPINAY-SUR-SEINE

Le choix de recourir au dispositif du service civique dans le cadre de la coopération s'est imposé de lui-même. La jeunesse se place en effet au centre de ses préoccupations, les deux villes œuvrant au quotidien pour accompagner les jeunes de leurs territoires dans la construction de leur parcours d'avenir et dans leur insertion dans la vie active. Par l'envoi d'un volontaire de service civique à Tichy, il est souhaité de développer et de renforcer les projets dans les domaines stratégiques énoncés, mais aussi de valoriser l'implication citoyenne d'un jeune dans la coopération.

3. La coopération décentralisée entre les deux villes

L'idée du présent projet a émergé à l'issue de la participation à deux événements (rencontres sur la jeunesse de Bejaïa en septembre 2015 et les troisièmes rencontres Algéro-Françaises des maires et présidents de collectivités territoriales tenues à Alger en mai 2016), lors desquels l'insertion professionnelle, l'engagement citoyen, ou encore l'accès des jeunes à la culture ont été abordés. L'expérience capitalisée auprès des collectivités locales et des acteurs impliqués dans la mobilité des jeunes a permis de mûrir un projet d'envoi d'un volontaire de Service civique à l'international. Ses missions porteront sur l'environnement et la lecture publique.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la coopération avec Tichy. Ville côtière et touristique de 17 000 habitants située dans la Wilaya de Bejaïa, sa population augmente considérablement à la période estivale, atteignant jusqu'à 300 000 personnes. L'afflux massif de visiteurs a de lourdes conséquences sur l'environnement (problèmes de gestion de déchets, pollution des sols, dégradation du littoral, des espaces verts et de l'espace public en général). De mauvaises pratiques environnementales, en particulier vis-à-vis des déchets, sont connues de la plupart des collectivités locales algériennes et françaises, à Tichy et dans une moindre mesure à Epinay. La thématique de l'environnement et du développement durable s'est donc naturellement imposée comme un axe prioritaire de la coopération. Un état des lieux sur les déchets a été réalisé à Tichy et un projet autour de la collecte et du traitement des déchets sont envisagés. Par ailleurs, la construction de jardins croisés est en cours à Epinay et à Tichy. Ils donneront lieu à des actions de sensibilisation à l'environnement et la biodiversité auprès de la population, auxquelles le volontaire participera.

CHAPITRE III : LA COOPERATION DECENTRALISEE CAS DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TICHY ET ÉPINAY-SUR-SEINE

Par ailleurs, l'inauguration, en 2016, de la première bibliothèque municipale de Tichy a fait émerger un nouvel axe de coopération, celui de la valorisation de la lecture auprès des habitants et notamment du jeune public. Le volontaire contribuera à cet objectif dans le cadre de sa mission. Des échanges de pratiques et de compétences entre bibliothécaires des deux villes seront également programmés pour 2017, et une aide matérielle (dons de livres) sera prochainement apportée par la Ville d'Épinay.

L'appel à projet « Jeunesse II » rejoint à la fois les attentes en matière de coopération décentralisée, mais aussi l'intérêt que la ville d'Épinay-sur-Seine porte à la thématique de la mobilité internationale des jeunes ainsi qu'à leur implication citoyenne. Ce projet permettra également de renforcer sa politique dans le domaine des relations internationales.

2.4. Objectif du projet du partenariat

3.1.1. Les objectifs locaux

- renforcer les liens entre les deux collectivités, dynamiser et approfondir la coopération ;
- Désacraliser la bibliothèque en changeant a priori sur le lieu, pour la rendre ouverte à tous. La finalité sera d'attirer un public jusqu'alors réticent et de le fidéliser ;
- Introduire une stratégie d'appropriation et de maintien dans le temps des pratiques initiées lors des actions développées avec nos partenaires, pour aboutir à la création d'animations thématiques récurrentes et adaptées aux besoins du public ;
- Décloisonner la politique de coopération décentralisée par un travail multiacteurs. Adoption d'une approche de territoire qui permettra une continuité des actions au-delà du projet.

3.1.2. Objectifs en France

À long terme, il s'agira de banaliser l'envoi de volontaires de Service civique dans le cadre de la coopération décentralisée.

Par ailleurs, la mission du volontaire et ses acquis seront valorisés dans le temps, par l'intégration du jeune à des réunions de discussions autour de la mobilité internationale et de la coopération avec Tichy, ainsi que par la création d'un témoignage vidéo sur son expérience.

2.5. Description détaillée du projet du partenariat

Le projet porte sur l'envoi d'un volontaire de Service civique en Algérie dans le cadre de la coopération décentralisée entre les villes d'Épinay-sur-Seine et de Tichy. Le volontaire sera en immersion au sein de la collectivité partenaire et auprès d'acteurs de la société civile. Il participera au développement d'actions de médiation qui s'articuleront autour de la protection de l'environnement et de l'accès à la lecture publique. Ces problématiques, partagées par les deux villes et conjointement définies comme prioritaires, seront traitées à travers le prisme de la jeunesse. Le volontaire sera le pivot central du développement des différentes initiatives.

2.6. Bénéficiaire(s) de la coopération décentralisée

Les villes d'Épinay et de Tichy renforceront leurs liens et approfondiront leurs champs de coopération grâce à ce projet. L'ensemble des citoyens de Tichy bénéficieront des retombées des actions, de même que les infrastructures et les organisations impliquées (bibliothèque, association Tichy la Verte, Jardin croisé, établissements scolaires...). Le volontaire verra son expérience valorisée à travers son engagement citoyen et accumulera des compétences professionnelles transversales.²⁴

2.7. Déroulement des fiançailles de coopération décentralisée

La France et l'Algérie sont déterminées à ouvrir un nouveau chapitre de leurs relations, cinquante ans après l'indépendance de l'Algérie. Les deux parties partagent une longue histoire, et. »

Ainsi débute le protocole de coopération décentralisée signé par Hervé Chevreau, maire DVD et son homologue algérien Madjid Kadi (FFS, Front des forces socialistes). Épinay tisse ses premiers liens avec Tichy, ville algérienne de la région de Bejaïa en Kabylie. La commune avait déjà noué des jumelages avec l'Allemagne (Oberursel), la Grande-Bretagne (South Tyneside), l'Espagne (Alcobendas) et des coopérations décentralisées avec Israël (Mevasseret Zion) et la Palestine (Ramallah), mais aucun lien ne l'unissait à l'Algérie. C'est pourtant la terre natale de sa plus importante communauté. « La population d'origine algérienne est estimée de 7 à 8 000 personnes (NDLR Sur 54 784 habitants) », précise le cabinet du maire. Ce paradoxe se répète à plus grande échelle. Seulement « une trentaine de collectivités françaises » ont signé des accords avec leurs cousines algériennes. Linda Naïli, chargée de mission pour le groupe Algérie à Cités unies France, analyse ce particularisme :

²⁴ CNCD. 2016, « Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures »

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/detailProjet.html?criteres.prjId=14481>

CHAPITRE III : LA COOPERATION DECENTRALISEE CAS DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TICHY ET ÉPINAY-SUR-SEINE

« Avant 2012, il n’y avait pas de cadre juridique pour les villes algériennes qui souhaitaient développer une coopération avec l’étranger. D’autre part, l’État algérien reste très centralisé et vigilant sur tous ces projets qui touchent la société civile. C’est le ministère de l’Intérieur qui doit valider ces coopérations. Les communes n’ont aucune autonomie ».

Pendant cinq jours, le maire de Tichy, et deux élus ont été reçus par la ville jumelle. L’ambassadeur d’Algérie en France était présent pour assister à ces fiançailles devant un parterre de 180 personnes. « Depuis 2011, date de notre premier contact, nous nous sommes aperçus que de nombreux habitants d’Epinay étaient originaires de cette région et même de la ville », explique Farid Saïdani, adjoint à la politique de la Ville et lui-même originaire de Tichy.

Lundi, lors de sa visite à l’école Marlène-Jobert, le maire de Tichy a pu vérifier la notoriété de sa localité. « Au moins une dizaine d’enfants m’ont appris qu’ils allaient passer les grandes vacances dans ma ville », a découvert l’ élu. Lors de la période estivale, cette cité du littoral méditerranéen devient la destination privilégiée des Algériens. « Nous passons de 17 000 à 300 000 habitants. *“L’été, Tichy, c’est l’Algérie”*, indique le maire élu en 2012. Alors, l’ élu est très intéressé par la question du traitement des déchets. La visite de la déchetterie constitue un moment fort du programme. *“Nous voulons nous imprégner de votre expérience en matière de développement durable. Nous avons vraiment pris conscience de cette problématique, il y a 5 ans”*, confie Madjid Kadi qui explique que des camions poubelles se contentent de déverser les ordures ménagères dans la montagne, en pleine nature. *“C’est stocké, mais pas traité”*, reconnaît le maire.

Le rapprochement de Tichy avec une ville française a donné des idées dans la région de Bejaïa. *“Maintenant d’autres villes ont envie de créer des jumelages”*, ajoute²⁵.

²⁵ Le Parisien, *après trois ans de tractations, la ville est enfin jumelée avec Tichy l’Algérienne* (leparisien.fr) [en ligne] le 25 juin 2014, disponible sur : <http://www.leparisien.fr/espace-premium/seine-saint-denis-93/apres-trois-ans-de-tractations-la-ville-est-enfin-jumee-avec-tichy-l-algerienne-25-06-2014-3950499.php>

SECTION 3 : LE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ET TICHY

1. Genèse et orientation du partenariat

La France et l'Algérie sont déterminées à ouvrir un nouveau chapitre de leurs relations, cinquante ans après l'indépendance de l'Algérie.

Les deux parties partagent une longue histoire et ont noué des liens humains, effectifs et culturels d'une exceptionnelle intensité, dans tous les domaines.

Le moment est maintenant venu de donner à ces liens une impulsion puissante pour porter ces relations à un niveau conforme à leur potentiel et aux aspirations de leurs peuples.

L'une et l'autre entendent jouer un rôle exceptionnel dans la construction d'un espace euro-méditerranéen de paix et de sécurité, de démocratie, de justice et de liberté, de développement et de prospérité.

C'est dans la droite ligne de cette déclaration d'Alger sur l'amitié et la coopération entre la France et l'Algérie, signée le 19 décembre 2012, que la commune de Tichy et la ville d'Épinay-sur-Seine inscrivent leur partenariat en unissant leurs efforts et en travaillant ensemble en vue d'établir des liens de coopération durable entre les deux collectivités partenaires.

1.1. Objet du protocole entre les deux villes partenaires

- Définir et encadrer les échanges qui devront être établis entre les deux collectivités ;
- L'ensemble des échanges variés et multiformes seront établis dans le respect strict des attributions et compétences définies par la législation propre à chacun des deux pays ;
- Le protocole couvre l'ensemble des échanges à dimension humaine et ceux liés au développement local, et seulement à ce titre ;
- Le protocole a pour objet d'encadrer les échanges de délégations afin d'affiner le brassage culturel, en prenant en compte le fait que la ville d'Épinay-sur-Seine accueille une population issue de diversité culturelle.

1.2. Les domaines de coopération

- Les échanges entre les deux collectivités partenaires concerneront l'ensemble des citoyens à même d'enrichir le contenu du partenariat ;
- Dans le cadre de ce protocole, les échanges d'expériences au niveau local seront principalement ciblés et encouragés dans les domaines suivants :

CHAPITRE III : LA COOPERATION DECENTRALISEE CAS DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TICHY ET ÉPINAY-SUR-SEINE

- le développement durable, et son corolaire la protection de l’environnement (traitement des déchets, gestion des espaces verts, développement des énergies renouvelables, “agenda 21”);
- La valorisation des richesses patrimoniales et touristiques que recèlent les collectivités partenaires ;
- Un intérêt particulier sera accordé aux échanges de pratique professionnelle et à la formation en faveur du mouvement associatif de Tichy dans les domaines culturels, social et sportif.

1.3. Historique du partenariat

En 2011 : Le premier contact en vue d’une coopération. Partenariat qui trouve son origine dans les liens forts qui unissent les populations des deux villes : de nombreux Spinaissiens sont originaires de Tichy et plus largement de Kabylie : Population d’origine algérienne estimée de 7 à 8000 personnes, la communauté la plus importante de la ville.

En 2014 : signature d’un accord de coopération décentralisée entre Épinay-sur-Seine et de Tichy, adoption d’un plan portant sur les thématiques suivantes :

- Environnement et développement durable
- Échanges culturels, sportifs et de jeunes
- Valorisation touristique et patrimoniale

En 2016 : concrétisation des premières actions engagées : démarrage d’un premier projet de réalisation de 2 jardins croisés à Épinay-sur-Seine et à Tichy, obtention d’une subvention de 8500 euros de la région Ile-de-France.

Des échanges techniques et politiques réguliers

- 3 accueils de délégation officielle de Tichy à Épinay-sur-Seine (juin 2014 avec le maire, octobre 2015, janvier 2017) ;
- 3 missions officielles et techniques réaliser à Tichy (janvier 2014, juin et octobre 2015)
- Participation d’Épinay-sur-Seine aux rencontres algéro-françaises des maires et présidents de collectivités territoriales à Alger (mai 2016).

Participation d’Épinay-sur-Seine au groupe-pays “Algérie” de cités unies France

CHAPITRE III : LA COOPERATION DECENTRALISEE CAS DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TICHY ET ÉPINAY-SUR-SEINE

Action 2017

- **Volontariat de service civique** : envoi d'un jeune volontaire à Tichy (juillet à décembre 2017). Mission liée à l'éducation à l'environnement et à la lecture publique. Obtention d'une subvention de 6005 euros du ministère des Affaires étrangères. Réciprocité envisagée en 2018 avec l'accueil d'un jeune algérien à Epinay.
- **Lecture publique** : suite à l'ouverture en 2016 d'une bibliothèque communale à Tichy
- Échange de compétences et de pratiques entre bibliothécaires des deux villes ;
- Aide matérielle (dons de livres) ;
- Volontaire de service civique à mi-temps à la bibliothèque de Tichy. Mission autour de la promotion de la lecture auprès du jeune public.

Environnement et gestion des déchets

- Inauguration du "jardin Épinay-sur-Seine" à Tichy espérée au premier semestre 2017 et du « jardin de Tichy » à Épinay-sur-Seine au printemps 2018.
- Volontaire de service civique à mi-temps auprès de l'association écologique Tichy la verte. Action de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès de la population.
- **Jeunesse** : participation aux côtés de 3 collectivités françaises (Mulhouse, Aubervilliers, communauté de communes vallée de l'Hérault) au projet euro algérien porté par cité unie France autour du développement de politique locale de jeunesse en Algérie (2017-2018).

Autres projets à l'étude

- **Environnement et gestion des déchets** : potentiel soutien de l'EPT plaine commune a des projets dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des déchets, dans le cadre de la loi Oudin.
- **Échanges sportifs** (volley, foot, judo...) entre associations des deux villes.
- **Voyage citoyen** des habitants d'Épinay-sur-Seine en Algérie.
- **Tourisme** : appui au développement et à la mise en valeur touristique et patrimoniale de Tichy.
- **Musée de la culture berbère** : projet de création d'un musée de la culture berbère en région parisienne.

2. LA QUALITÉ DU PARTENARIAT

Un partenariat de qualité repose sur la durabilité et la réciprocité

2.1. Le partenariat comme relation durable

La coopération décentralisée vise à créer les conditions d'un partenariat de qualité, stable et engagé dans la durée, laissant au processus socio-économique le temps de se déployer. Ce type de relation se construit dans un cadre institutionnel stable. C'est le cas du partenariat entre Épinay-sur-Seine et Tichy. S'il est vrai que la durée du partenariat est relativement jeune (3 ans), cette durée est cependant à relativiser avec le statut réel du partenariat, qui a connu des fluctuations. Les échanges entre les deux villes ont été fructueux dès la signature de la convention de coopération en 2014. Cependant, notre enquête révèle que le partenariat a connu des difficultés et peu d'échange entre les deux villes ont eu lieu ;

« La coopération décentralisée avec Épinay-sur-Seine motive et encourage à coopérer avec d'autres villes, les citoyens savent qu'il y a une coopération. Nous, on a lancé les premiers jalons, et on ne sait pas ce que la génération future et les prochains élus vont faire ».

2.2. Le partenariat et la réciprocité

Le partenariat repose sur le pari et la réciprocité. L'acte de coopération consiste à « donner, recevoir et rendre » pour que les liens sociaux établissent.

L'intérêt de la coopération décentralisée, à la différence des autres formes de coopération, c'est que faisant appel au volontariat de partenaire qui souhaitent s'engager dans une action commune. Cette coopération s'appuie sur des motivations réelles, la recherche et la satisfaction des intérêts de chaque partenaire : c'est une coopération intérêt mutuel.

Considérée ainsi, on peut affirmer que la réciprocité est bien présente dans le partenariat entre Épinay-sur-Seine et Tichy : chaque collectivité apporte et reçoit à la fois de son homologue.

2.2.1. L'apport de la ville d'Épinay-sur-Seine

Pour la ville de Tichy, le partenariat avec Épinay-sur-Seine a été bénéfique aussi bien sur le plan humain et matériel que sur le transfert de savoir-faire.

Sur le plan *humain*, le partenariat avec la ville Épinay-sur-Seine a contribué à la formation des fonctionnaires d'APC, échange de compétence et de pratiques entre bibliothécaires des deux villes, formation de gestion des espaces verts, les échanges entre les deux villes ont permis aux acteurs de Tichy de confronter leurs expériences avec d'autres contextes et d'apprendre

CHAPITRE III : LA COOPERATION DECENTRALISEE CAS DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TICHY ET ÉPINAY-SUR-SEINE

d'autre façon de faire, puis une aide adressée à un jeune enfant atteint d'une maladie rare qui a été évacuée en France grâce à l'aide du maire Épinay-sur-Seine, les acteurs de Tichy s'expriment :

« Pour l'instant les échanges de délégation, il y a eu les élus, il y a eu les associations, il y a une différence entre les deux villes à Épinay-sur-Seine ils ont une spécialisation du travail, un plan et la structure reste toujours et il reste un peu qu'il faut changer et ils gèrent la stabilité, lors des déplacements. Nos élus ont vu comment ça fonctionne, ils nous ont appris la stabilité, la professionnalisation, chacun a son poste, chacun a son rôle, ils nous ont appris comment gérer les espaces verts. À Épinay-sur-Seine, un espace vert appartient à la commune, mais chez nous c'est la direction de l'environnement de la wilaya qui gère les espaces verts, et même au niveau d'APC on n'a pas un jardinier, car l'organigramme ne permet pas de recruter un jardinier ; on a appris comment faire, il y a certaines choses qu'on a réalisées, mais autre on est très loin ».

« Autre aide qui n'est pas matérialisable comme l'appui du maire d'Épinay-sur-Seine pour le jeune enfant malade qu'on n'attendait pas en donnant l'avis favorable pour le transférer à Epinay — sur-Seine : c'est extraordinaire »

Sur le plan matériel, l'apport de la ville Épinay-sur-Seine consiste à la concrétisation du premier projet de réalisation de deux jardins croisés à Épinay-sur-Seine et à Tichy et l'obtention d'une subvention de 8500 euros de la région ile de France. En plus de ça la commune française envoyée des livres pour à bibliothèque communale de Tichy.

« On a reçu des aides matérielles comme le jardin d'amitié en obtenant une subvention de 8500 euros et aussi le don des livres pour la bibliothèque communale ».

2.2.2. L'apport de la ville de Tichy

La coopération décentralisée engagée par la ville Épinay-sur-Seine en direction de la ville de Tichy a mobilisé une multitude d'acteurs constitués d'élus, des agents chargés des relations internationales des deux villes. La coopération décentralisée engagée par les collectivités territoriales françaises en direction de leur homologue du sud est fondée sur la volonté de contribuer un projet promoteur de certaines valeurs qui constituent les moteurs d'un engagement durable.

Le partenariat d'Épinay-sur-Seine avec Tichy a été bénéfique aussi bien sur le plan humain que sur le plan matériel et du transfert de savoir-faire.

CHAPITRE III : LA COOPERATION DECENTRALISEE CAS DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TICHY ET ÉPINAY-SUR-SEINE

« Échanges techniques et politiques réguliers comme la participation Épinay-sur-Seine aux rencontres algéro-françaises sur la jeunesse à Bejaïa (septembre 2015) et participation conjointe aux rencontres algéro-françaises des maires et des présidents de collectivité territoriale à Alger (mai 2016) et aussi envoi d'un jeune volontaire à Tichy, une mission liée à l'éducation à l'environnement et à la lecture publique. Avec une obtention d'une subvention de 6005 euros du ministère des Affaires étrangères »

3. Évaluation des instruments de la territorialisation

La territorialisation de l'action publique considère les acteurs locaux comme les artisans de leur propre développement. Notre enquête révèle que les actions réalisées entre les acteurs Épinay-sur-Seine et de Tichy sont axées sur des interventions techniques au lieu de se concentrer sur un projet politique. Par conséquent, les interventions techniques créent des dissymétries entre les deux partenaires et empêchent la construction d'un projet de territoire entre les deux villes.

3.1 Une asymétrie en termes d'autonomie

Contrairement aux collectivités françaises, qui disposent d'une autonomie assez large pour mener des politiques publiques à l'international et qui disposent d'outils pour structurer en réseau, financer leur action et faciliter leur intervention à l'étranger, les collectivités algériennes n'ont pas les moyens équivalant. Les autorités algériennes en charge de la coopération décentralisée imposent une série de limitation qui ralentit ou bloquent parfois les initiatives des acteurs impliqués dans cette coopération. Cette situation limite la municipalité de Tichy dans ses relations avec son homologue d'Épinay-sur-Seine.

« Les deux communes sont rentrées en partenariat, de maire à maire qui ont signé la convention, mais sur le plan réel, l'environnement politique et institutionnel pas pareil, ça peut représenter un frein, lorsqu'il y a une demande de financement pour une ville partenaire, il vont l'achever à temps ils vont pas le laisser de côté, mais nous par le fais de la bureaucratie et du retard n'arrive pas à créer un cadre pour consommer sa part, donc ils vont transférer la somme pour une autre ville ».

En termes de dissymétrie c'est ça le problème, si notre administration n'est pas de terme égale à égale avec les autres partenaires on va perdre beaucoup, nous espérons qu'il y a un allègement des procédures administratives pour pouvoir profiter du partenariat avec les autres villes ».

3.2 Une société civile faiblement impliquée

L'existence d'une démocratie locale ne passe pas par des transactions bipolaires, entre élus et techniciens, mais par des transactions multipolaires, avec la société civile et l'habitant dans le cadre des dispositifs de concertation et de participation. Dans le partenariat entre Épinay-sur-Seine et Tichy, les deux villes souhaitent intégrer les échanges entre association et implication des migrants originaire de Tichy.

La coopération décentralisée est censée être démocratique, afin que les projets deviennent une coopération politique et ne se limitent pas à une simple coopération technique.

Sur les échanges entre associations, les deux villes sont connues pour leur démocratie participative en interne et elles avaient l'objectif de voir ce partenariat approprié par la société civile. Épinay-sur-Seine est une ville ouverte à l'ensemble des citoyens et communique tout ce qu'elle fait en interne et à l'international pour sa population, contrairement à la ville de Tichy qui trouve des difficultés pour diffuser ses informations.

La coopération décentralisée est largement inscrite dans une stratégie publique menée localement par les collectivités territoriales en direction des migrants : on observe un lien fort entre la présence des migrants originaires d'Algérie qui sont près de 8000 personnes sur la ville d'Épinay-sur-Seine : c'est la communauté la plus importante de la ville.

« C'est la population et le mouvement associatifs, les moyens financiers sont indispensables, mais sur tous les citoyens s'il y a eu une intégration des citoyens, il y a des échanges bénéfiques pour les deux régions et communes, c'est une fois que les citoyens sont réellement engagés dans cette opération d'échange ».

« Parmi les motivations, nous avons une communauté immigrée importante installée à Paris et surtout Épinay-sur-Seine. En termes d'échange, une forte population immigrée est installée à Paris, et il y a beaucoup de retraités qu'ils ont vécus là-bas ».

« La collectivité territoriale n'a fait qu'engager l'opération, mais l'objectif principal c'est l'intégration des deux populations et société, pour nos acteurs c'est la société civile qui est intégrée et engagée dans l'opération ».

SECTION 4 : ANALYSE DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE ET DE COORDINATION

Les notions de gouvernance et de coordination sont très souvent évoquées dans la littérature consacrée à la coopération décentralisée. L'expression de coordination entre des niveaux hiérarchiques et des secteurs distingue deux types de gouvernance : la gouvernance multiniveaux et la gouvernance intersectorielle. La gouvernance est aussi censée être démocratique associant davantage d'acteurs organisés sous forme de réseau plus au moins hiérarchisé, caractérisant les rapports de coopération et de concertation entre l'État central et ses instances déconcentrées et décentralisées.

Nos enquêtes mettent en évidence des difficultés de coordination et de gouvernance que nous avons essayé d'analyser. Dans cette présente section, nous présenterons les difficultés liées à la gouvernance multiniveaux, les logiques d'acteurs et rapport du pouvoir, les obstacles organisationnels ainsi que les problèmes de communication et de retours d'information.

1. Une difficile gouvernance multiniveaux

La ville de Tichy est confrontée à une multitude d'interventions étatiques dont les responsabilités sont hiérarchisées, compliquant la coordination des actions entre les acteurs du territoire de Tichy comme la difficulté ou impossibilité de recevoir de financement au niveau international pour la construction d'un établissement public.

« Une ONG installée à Saint-Étienne, qui voulait financer un CFPA, il y a un médecin qui est adhérent à ONG originaire d'ici qui a dégagé un financement on a préparé un terrain pour sa construction à la cité Ben Saïd, mais au niveau de APW, il y a un blocage presque un an, et au niveau du ministère d'intérieur juste pour ne pas bénéficier il a été financé par l'État Algérienne ».

2. Logiques d'acteurs et rapports de pouvoir

Dans la relation partenariale, le problème majeur réside dans la coordination des acteurs partenaires, pour qu'ils s'engagent de manière cohérente dans la même direction. Appliquées au partenariat entre Épinay-sur-Seine et Tichy, notre enquête relève la suprématie des acteurs ayant un haut pouvoir hiérarchique dans la prise de décision et des conflits qui compliquent les démarches pour avancer dans la concrétisation du partenariat entre les deux villes :

CHAPITRE III : LA COOPERATION DECENTRALISEE CAS DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TICHY ET ÉPINAY-SUR-SEINE

« Le mode de fonctionnement de notre administration puisqu'on n'est pas aussi rapide et aussi efficace que leur, donc ça peut freiner les projets. En termes de priorité avec la crise économique, je me souviens il y a deux ans dans le cas du partenariat avec les partenaires étrangers, le gouvernement nous a dit qu'il faut limiter sur le plan financier, donc la conjoncture économique peut influencer »

Les démarches administratives sont très lentes et ne marchent pas au rythme de la ville Épinay-sur-Seine

« Les actions seront réalisées selon nos conditions selon l'environnement dans lequel on vit, et le rythme de la coopération comme il peut être accéléré ou ralenti »

« Le jour où nous sommes déplacés en France pour inaugurer la convention du partenariat lorsqu'on est arrivé à l'aéroport de Bejaïa, ils ne nous ont pas laissé aller dans l'avion même si on a tous les papiers nécessaires, on a appelé le wali pour nous libérer, mais il ne nous a pas répondu donc on était obligé d'appeler nos partenaires à Épinay-sur-Seine et eux ils ont appelé le wali qui nous a permis d'aller on est resté à l'aéroport près de deux heures » (entretien avec une élue chargée des relations internationales le 25/05/2017).

« Et pour les livres, on a fait une lettre pour le ministère de l'Intérieur. Ils l'ont renvoyé à la wilaya et ils ont demandé la liste des livres qui passe par le ministère de la Culture pour valider les livres. On a fait tout doucement afin d'arriver à faire un projet, et pour la ville d'Épinay-sur-Seine, c'est facile puisque c'est le maire qui décide des tous » (Entretien avec une élue chargée des relations internationales).

3. L'approche intégrée entravée par les contraintes organisationnelles

La troisième contrainte concerne la difficulté à réaliser une approche globale en raison des obstacles organisationnels à Tichy. Ces obstacles sont liés à l'absence de coordination et la multiplication des interventions étatiques situées à différentes échelles spatiales qui réduisent les marges de manœuvre des acteurs de Tichy et à l'absence des moyens humains et matériels pour concrétiser les recommandations formulées par les techniciens d'Épinay-sur-Seine.

« Ils nous ont appris comment gérer les espaces verts, à Épinay-sur-Seine, l'espace vert appartient à la commune, mais chez nous, c'est la direction de l'environnement de la wilaya qui gère les espaces verts, et même au niveau d'APC, on n'a pas un jardinier, car

CHAPITRE III : LA COOPERATION DECENTRALISEE CAS DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TICHY ET ÉPINAY-SUR-SEINE

l'organigramme ne permet pas de recruter un jardinier ; on a appris comment faire, il y a certaines choses qu'on a réalisées, mais autre chose, on est très loin ».

4. Retours d'information et communication

La qualité des relations partenariales se concrétise par une bonne communication entre les deux partenaires, car la communication implique la transparence et la diffusion des informations sur les actions en direction des acteurs locaux et des partenaires étrangers.

« Pour qui y une intégration des citoyens et une prise de décision, il faut qui y une diffusion d'informations entre les différents acteurs internes ou externes de la collectivité locale et un retour d'informations pour la ville partenaire pour avoir une continuité d'échange ».

« On a un problème de communication avec Épinay-sur-Seine : ils communiquent facilement avec les citoyens et leur décision est prise directement, mais nous on trouve des difficultés mêmes pour reprendre à leurs demandes, car nous, on doit demander toujours des autorisations au pré des supérieurs ».

La ville de Tichy espère bien approfondir la coopération décentralisée et la faire savoir pour toute la population et la faire sortir des bureaux des collectivités locales et fait que la population civile participe aussi à la coopération décentralisée

« Le partenariat de qualité, on peut pas l'évaluer, un partenariat c'est un partenariat. Nous espérons toujours l'évoluer pour mieux faire, il faut qu'il y a une décentralisation et être au même niveau d'efficacité avec le partenaire étranger. Deuxièmement, il faut une intégration de la population et quel aura un impact sur les citoyens, avoir un impact au niveau d'enrichissement de la bibliothèque électronique et de pouvoir échanger. Il faut qui il y un a impact par la réalisation du jardin d'amitié et que les citoyens locaux sachent qu'il y un jardin croisé a Épinay-sur-Seine et à Tichy, des prises en charge des malades et échanges des immigrés et ébergement ».

« Il faut que la coopération décentralisée sorte des bureaux et il y a un impact positif de cette coopération décentralisée pour les deux villes partenaires ».

Après ce qui précède, nous estimons que la coopération décentralisée entre Épinay-sur-Seine et la ville de Tichy intègre l'approche territoriale durable et l'intégration des citoyens.

5. Les autres tensions et obstacles rencontrés par le partenariat

Autre difficulté rencontrée qui empêche l'avancement du partenariat, c'est le problème de gestion du temps auprès des acteurs de Tichy ou lorsqu'il y a un projet proposé par la ville d'Épinay-sur-Seine et que ces acteurs effectuent des démarches qui sont assez longues au niveau des administrations algériennes qui rependent par l'accord ou généralement le désaccord, alors le projet proposé sera transféré à une ville partenaire que d'être exécuté à la ville de Tichy

« Les actions seront réalisées selon nos conditions, selon l'environnement dans lequel on vit, et le rythme de la coopération comme il peut être accéléré ou ralenti ».

« Pour être efficace, il faut être rapide, il ne faut pas perdre du temps s'il y a des choses qu'on doit réaliser on les réalise maintenant ».

Conclusion

Ce chapitre tentait d'exprimer un cas spécifique de la coopération décentralisée franco-algérienne : le partenariat entre la ville d'Épinay-sur-Seine et de Tichy dans le cadre des échanges environnemental, culturel et lectures publiques. On a tenté d'analyser le type du partenariat, sa qualité et son apport pour les deux villes ainsi que les limites et obstacles qui freinent la coopération décentralisée entre les deux partenaires.

Pour intégrer l'approche territoriale du développement durable, les échanges sont censés améliorer le système de gouvernance des projets. Or, la multitude des interventions étatiques et la hiérarchisation des centres de décision ont compliqué la coordination des actions à Tichy.

Notre enquête relève que les autorités algériennes ont tendance à ne considérer que le « territoire donné » au détriment des « territoires construits », l'autonomie territoriale n'existe pas et la capacité des acteurs locaux à intégrer les projets de coopération avec leurs homologues français se trouve limitée.

Conclusion générale

La coopération décentralisée est un objet complexe qui touche à la fois à la scène internationale, nationale et locale.

Tout au long de cette recherche, notre réflexion est guidée par le souci de répondre à la problématique, à savoir si la coopération décentralisée franco-algérienne est en mesure de produire des partenariats de qualité fondés sur la durabilité et la réciprocité des actions entre les collectivités territoriales. Nous avons mis en œuvre une méthodologie axée sur une étude de partenariat de coopération décentralisée franco-algérienne : un cas spécifique entre la ville Épinay-sur-Seine et la ville de Tichy.

Cette recherche combine des entretiens semi-directifs réalisés auprès des acteurs locaux de Tichy en plus d'une recherche documentaire et d'archives concernant le partenariat.

La recherche menée a abouti à des résultats sur nos hypothèses et question de départ:

- La montée de la mondialisation et l'internationalisation ont favorisé la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales que nous considérons comme un porteur d'avantages pour l'action publique des territoires.
- Les collectivités territoriales sont devenues de véritables coordinatrices des politiques publiques à l'échelle locale et avec des territoires étrangers grâce à la décentralisation et autonomisation des acteurs locaux.

La coopération décentralisée franco-algérienne, illustrée à travers le cas spécifique de partenariat entre Épinay-sur-Seine et Tichy dans le domaine de l'environnement et l'échange culturel et valorisation touristique et patrimoine, montre l'ampleur innovante et originale qui est requise par cette démarche de coopération.

Au-delà des points forts de la coopération décentralisée franco-algérienne, notre enquête de terrain montre les différentes difficultés qui empêchent l'émergence des projets de territoire par la coopération décentralisée en Algérie. Six conclusions complémentaires, illustrent ces difficultés.

- Une asymétrie institutionnelle entre les collectivités algérienne et française : les pouvoirs publics algériens continuent à privilégier un territoire donné au lieu d'un territoire construit et la qualité du partenariat est très limitée, ou il faut une décentralisation des décisions et un partenariat politique au lieu des partenariats techniques.

- Dépendance des collectivités territoriales à la logique étatique qui est marquée par l’empreinte coloniale ou les autorités algériennes en charge de la coopération décentralisée, imposent une série de limitation qui ralentit ou bloquent parfois les initiatives des acteurs impliqués dans cette coopération.
- Multitudes d’interventions étatique et hiérarchisation des centres de décisions ont compliqué la coordination des actions des collectivités locales.
- La capacité des acteurs locaux a intégré les projets de coopération avec leurs homologues français se trouve limitée.
- Manque d’associations entre les objectifs et les stratégies et les engagements mobilisés par les collectivités territoriales algériennes et leur homologue français qui réduit l’apport de la coopération décentralisée franco-algérienne et l’émergence de nouveau projet de territoire en Algérie.
- Problème de gestion du temps au niveau des collectivités territoriale algérienne, des démarches qui sont assez longues au niveau des administrations algériennes

Et pour terminer, on se permet de proposer quelques perspectives :

- Mener des recherches de terrain sur d’autres partenaires de coopération décentralisée afin de pouvoir effectuer des comparaisons ;
- La nécessité d’établir des bilans afin de pouvoir évaluer par performances des partenariats ;
- Nous espérons que ces remarques finales qui ont mis en évidence les limites et les apports vont encourager d’autres travaux de recherche qui ciblent d’autres cas du partenariat Franco-Algérienne.

Le partenariat entre la ville Épinay-sur-Seine et Tichy devrait devenir plus fructueux, avec des objectifs plus ciblés, et une mobilisation de tous les acteurs des deux territoires pour plus d’action concrète sur le terrain et devrait se centrer sur la professionnalisation des interventions et l’application de la société civile afin d’arriver à un partenariat durable et réciproque.

Bibliographie

THÈSES

- ❖ AKERKAR Arezki. *La coopération décentralisée franco-algérienne : un levier pour le développement territorial durable*. 2016.

OUVRAGES

- ❖ BREGEOT (G.), CHENEVEZ (I.), *l'impact local de la coopération décentralisée sur les territoires : Ouvrir les communes, intercommunalités, pays départements et régions à l'international*, mai 2006
- ❖ LUCAS Manetti, Id. Répertoire des partenariats de coopération décentralisée franco-algérienne, avril 2012
- ❖ NOISSETTE Patrice. *Coopération décentralisée et développement urbain. L'intervention des collectivités territoriales*. (avec V. Rachmuhl). : Ed. Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2007.
- ❖ PETITEVILLE Frank, *la coopération décentralisée. Les collectivités locales dans la coopération nord-sud*, L'Harmattan, « Logiques politiques », 1995.

ARTICLES ET REVUES

- AKERKAR Arezki, *la coopération économique décentralisée franco-algérienne : expression d'une nouvelle solidarité ou réaffirmation de la logique marchande ?* Mondes en développement 2016/3 (n° 175). Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2016-3-p-97.htm>
- AKERKAR Arezki. *Approche territoriale durable et coopération décentralisée franco-algérienne : les effets du partenariat avec Mulhouse sur El Khroub*. Pensée plurielle 2015/2 (n° 39). Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2015-2-p-77.htm>
- Annuaire Mairie.2017. Ville d'Épinay-sur-Seine, la Mairie d'Épinay-sur-Seine et sa commune (93800) <http://www.annuairemairie.fr/villeepinaysurseine.html>
- Annuaire Mairie.2017. « Ville de Tichy, la Municipalité de Tichy et tout son territoire, Bejaia en Algérie. ». <http://www.annuairemairie.fr/villetichy.html>
- BASSAMAGNE MOUGNOK Cyprien, *la coopération décentralisée entre la France et le Cameroun : un véritable partenariat*, 2007 ? Disponible sur http://www.memoireonline.com/10/10/4009/m_La-cooperation-decentralisee-entre-la-France-et-le-Cameroun--un-veritable-partenariat-43.html

- CNCD. 2016, « Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures »
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/detailProjet.html?criteres.priId=14481>
- CUF.2008, « État des lieux de la coopération décentralisée franco-algérienne »
<http://www.citesuniesfrance.org/Etatdeslieuxdelacooperation>
- El Hadji TOURE, *la politique de coopération décentralisée : Rhône-Alpes/Saint-Louis du Sénégal*. Disponible sur http://www.memoireonline.com/12/09/2925/m_La-politique-de-cooperation-decentralisee-rhne-alpes-saint-louis-du-senegal.html
- Essaid Taib. La coopération décentralisée des collectivités territoriales algériennes. Revue Algérienne des Politiques Publiques N0 5- Octobre 2014, disponible sur <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/262/4/3/18629>
- Jérôme DUPLAN, *Coopération décentralisée et développement urbain l'intervention des collectivités territoriales*. Disponible sur :
<http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan031087.pdf>
- La coopération décentralisée : un facteur de renforcement de la vie démocratique disponible sur
http://www.senat.fr/senatsdumonde/forumdessenats/senatsafrique_mondearabe/rabat2002/cooperation-decentralisee.html
- CASSIUS JEAN SOUSSOU BIADJA, décentralisation et coopération décentralisée au Bénin : vers la légitimation des espaces publics locaux pour le développement des collectivités locales, 2004. disponible sur :
http://www.memoireonline.com/04/08/1017/m_decentralisation-cooperation-decentralisee-benin-espaces-publics-locaux5.html
- LA DÉFINITION FRANÇAISE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE disponible sur <http://www.resacoop.org/la-definition-francaise-de-la-cooperation-decentralisee>
- Le Parisien, *après trois ans de tractations, la ville est enfin jumelée avec Tichy l'Algérienne* (leparisien.fr) [en ligne] le 25 juin 2014, disponible sur :
<http://www.leparisien.fr/espace-premium/seine-saint-denis-93/apres-trois-ans-de-tractations-la-ville-est-enfin-jumelee-avec-tichy-l-algerienne-25-06-2014-3950499.php>

- Martine BONDO, Martin BALIKWISHA NYONYO. La Coopération décentralisée dans l'espace francophone [en Ligne]. Rapport de recherche APF Document N° 12 9-12 juillet 2013. Disponible sur : <http://apf.francophonie.org/La-cooperation-decentralisee-dans.html>
- SOSSOU BIABJA Cassius Jean, *Décentralisation et coopération décentralisée au Bénin : vers la légitimation des espaces publics locaux pour le développement des collectivités locales*. Mai 2004. Disponible sur : http://www.memoireonline.com/04/08/1017/m_decentralisation-cooperation-decentralisee-benin-espaces-publics-locaux0.html

ANNEXE 1 : GUIDE D'ENTRETIEN DE L'ENQUÊTE

1. Informations générales

1. Comment a été apparue l'idée d'un partenariat entre les deux villes ?
2. Que couvre ce protocole ?
3. Quel type d'échanges prévoit cet accord ?
4. Qu'elles étaient vos attentes à travers ce partenariat ? Quelles étaient les attentes de votre partenaire ?
5. Quels étaient les types de besoins avez-vous perçus ? Quelle était la perception par les collègues partenaires ?

2. Évolution du partenariat

1. Quelles sont les actions réalisées dans le cadre de ce partenariat ? Comment ces actions ont évolué dans le temps ?
2. Quels sont les moyens mobilisés pour mener vos actions ?
3. Quels sont les objectifs visés à travers ce partenariat ? Quels sont les objectifs de la ville partenaire ?
4. Quels sont les acteurs mobilisés dans le cadre de ce partenariat et dans quelle mesure leur présence impacte la coopération ?
5. Quel type d'appui avez-vous apporté à la collectivité ?
6. Quel Bilan peut-on tirer du partenariat entre les deux villes ?
7. Quelle appréciation pouvez-vous faire sur l'évolution du partenariat depuis ses débuts ?
8. La dissymétrie institutionnelle (décentralisation, participation) entre les deux villes constitue-t-elle un frein à la constitution d'un partenariat de qualité entre les deux villes ?
9. Avez-vous associé la population (société civile, immigrée) originaire de Tichy dans ce partenariat ? Quels sont leurs places et leurs rôles dans ce partenariat ?
10. Selon vous, les actions conduites ont-elles permis la professionnalisation des interventions (transmission des connaissances) des acteurs de la ville de Tichy ?

3. Les obstacles et contraintes rencontrés

1. Quels sont les effets du partenariat avec Épinay-sur-Seine sur la ville de Tichy ?
2. Quels sont les éléments qui limitent le partenariat entre les deux villes ?
3. Quelles sont les contraintes rencontrées par votre ville dans la mise en place du partenariat ?
4. Quelles sont les raisons précises qui limitent la constitution d'un partenariat de qualité entre les deux villes

ANNEXE 2 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES VILLES D'EPINAY-SUR-SEINE ET DE TICHY

République algérienne démocratique et populaire
Wilaya de Bejaïa
Daïra de Tichy
Commune de Tichy

République Française
Ville d'Épinay-sur-Seine

Protocole de coopération décentralisée entre la Commune de Tichy (Algérie) et la Ville d'Épinay-sur-Seine (France)

Entre :

La Commune de Tichy (Algérie), représentée par le Président de l'Assemblée Populaire Communale,

Monsieur Madjid KADI

Conformément à la délibération n° : 23/2014 du 09/06/2014

Et

La Ville d'Épinay-sur-Seine (France), représentée par son Maire,

Monsieur Hervé CHEVREAU,

Ci-après dénommées « les Collectivités partenaires »

Préambule

« La France et l'Algérie sont déterminées à ouvrir un nouveau chapitre de leurs relations, cinquante ans après l'indépendance de l'Algérie.

Les deux parties partagent une longue histoire [...] [et] ont noué des liens humains, affectifs et culturels d'une exceptionnelle intensité, dans tous les domaines.

Le moment est maintenant venu de donner à ces liens une impulsion puissante pour porter ces relations à un niveau conforme à leur potentiel et aux aspirations de leurs peuples.

L'une et l'autre entendent jouer un rôle exceptionnel dans la construction d'un espace euro-méditerranéen de paix et de sécurité, de démocratie, de justice et de liberté, de développement et de prospérité. »

C'est dans la droite ligne de cette déclaration d'Alger sur l'amitié et la coopération entre la France et l'Algérie, signée le 19 décembre 2012, que la Commune de Tichy et la Ville d'Épinay-sur-Seine inscrivent leur partenariat en unissant leurs efforts et en travaillant ensemble en vue d'établir des liens de coopération durables entre les deux Collectivités partenaires.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Tichy d'un côté, le Maire de la Ville d'Épinay-sur-Seine de l'autre, ont convenu ce qui suit :

I – Objet du protocole :

- 1- Le présent protocole a pour objet de définir et d'encadrer les échanges qui devront être établis entre les deux collectivités ;
- 2- L'ensemble des échanges variés et multiformes seront établis dans le respect strict des attributions et compétences définies par la législation propre à chacun des deux pays ;
- 3- Le présent protocole couvre l'ensemble des échanges à dimension humaine et ceux liés au développement local, et seulement à ce titre ;
- 4- Le protocole a pour objet d'encadrer les échanges de délégations afin d'affiner le brassage culturel, en prenant en compte le fait que la Ville d'Épinay-sur-Seine accueille une population issue de la diversité culturelle.

II – Domaines de coopération :

- 5- Les échanges entre les deux Collectivités partenaires concerneront l'ensemble des citoyens à même d'enrichir le contenu du partenariat ;
- 6- Dans le cadre de ce protocole, les échanges d'expériences au niveau local seront principalement ciblés et encouragés dans les domaines suivants :
 - le développement durable, et son corolaire la protection de l'environnement (traitement des déchets, gestion des espaces verts, développement des énergies renouvelables, « Agenda 21 »...);
 - la valorisation des richesses patrimoniales et touristiques que recèlent les Collectivités partenaires ;
- 7- Un intérêt particulier sera accordé aux échanges de pratiques professionnelles et à la formation en faveur du mouvement associatif de Tichy dans les domaines culturel, social et sportif.

IV – Programme d'actions

- 8- Un programme d'actions sera élaboré conjointement par les Collectivités partenaires, lors de la prochaine rencontre en 2014, afin d'en faciliter la mise en œuvre. Elles rechercheront les possibilités de financement les plus larges possible.

V – Suivi du protocole

- 9- Les Collectivités partenaires s'engagent à se rencontrer au moins une fois par an afin de faire le bilan de l'année écoulée, d'établir la programmation de l'année à venir et de définir les modalités de poursuite des actions prévues dans le programme d'actions.

VI-Dispositions particulières

- 10- Ce protocole incarne la volonté des deux Collectivités partenaires d'approfondir les rapports et les échanges dans un intérêt commun. A ce titre, le présent protocole demeure valide tant que les responsables des deux Collectivités partenaires en expriment le souhait;
- 11- Les termes du présent protocole ne peuvent être remis en cause ou amendés que dans deux cas :
- o à la demande d'une des deux parties ;
 - o dans le cas où la législation en vigueur remettrait en cause sa validité.

P/L'Assemblée Populaire Communale de Tichy

Le Président

Madjid KADI

La Ville d'Epinay-sur-Seine

Le Maire

Hervé CHEVREAU

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau N° 02 : Les projets de coopération économique décentralisée entre les collectivités françaises et algériennes.....P32
- Tableau N° 01 : les projets de coopération décentralisée par thème entre les collectivités françaises et leurs homologues algériennes en 2012.....P35
- Tableau N° 03 : accord de jumelage et coopération décentralisée entre les collectivités locales algériennes avec leurs homologues françaises.....P41

LISTES DES FIGURES

- Figure 1 : schéma de cadre stratégique des relations entre la France et le pays partenaire.....P23
- Figure 2 : Thématiques des projets de coopération.....P36
- Figure 3 : Inventaire des projets par zones géographiques.....P40
- Figure 4 : statut des partenariats.....P43

Table des matières

I. INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : LA COOPERATION DECENTRALISEE : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL	5
SECTION 1 : LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE APPROCHE CONCEPTUELLE	6
1. DEFINITION DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	6
2. DES EVOLUTIONS TRES SIGNIFICATIVES.....	6
2.1. <i>L'affaiblissement des jumelages</i>	6
2.2. <i>Évolution de la coopération décentralisée</i>	7
3. CONCEPTION DE L'APPROCHE EUROPEENNE ET APPROCHE FRANÇAISE.....	9
4. LA COOPERATION DECENTRALISEE : UN FACTEUR DE RENFORCEMENT DE LA VIE DEMOCRATIQUE	10
5. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE.....	12
6. LES ZONES ET DOMAINES D'INTERVENTION DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	13
SECTION 2 : L'ÉTAT JOUE-T-IL UN RÔLE SUR LA COOPERATION DECENTRALISEE.....	15
1. LES CONSEQUENCES DE CETTE POLITISATION SONT MULTIPLES. TROIS NOUS SEMBLENT PARTICULIEREMENT SIGNIFICATIVES :	16
2. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL A L'INTERNATIONAL	17
3. PROPOSITION COMPLEMENTAIRE POUR MIEUX INTEGRER LA COOPERATION DANS LA POLITIQUE GLOBALE DU TERRITOIRE.....	18
3.1. <i>Contractualiser avec les acteurs locaux</i>	18
3.2. <i>Crée un lieu pour les acteurs de coopération</i>	18
3.3. <i>Mieux faire connaître la coopération décentralisée aux élus des communes appartenant à des intercommunalités</i>	19
3.4. <i>Faire un recensement des procédures d'aides utilisable à des fins de coopération</i>	19
4. L'ACTION INTERNATIONALE COMME CADRE ET OUTIL DE DEVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETE.....	19
SECTION 3 : CONSTRUIRE UNE DYNAMIQUE NOUVELLE ENTRE COOPERATION DECENTRALISEE ET BILATÉRALE	21
CHAPITRE II : HISTOIRE DE LA COOPERATION FRANCO-ALGERIENN.....	25
SECTION 1. LA COOPERATION DECENTRALISEE EN ALGÉRIE	26
1. L'EVOLUTION HISTORIQUE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE.....	26
2.LA VENTILATION DE LA COOPERATION DECENTRALISEE :	27
2.1. <i>La coopération décentralisée par catégories de collectivités territoriales</i>	27
2.2. <i>La coopération décentralisée selon l'objet</i>	28

2.3. <i>La coopération décentralisée par pays</i>	29
SECTION2 : LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-ALGERIENNE	30
1. HISTOIRE DE LA COOPERATION FRANCO-ALGERIENNE.....	30
1.1 <i>Émergence de la coopération économique décentralisée</i>	31
1.2 <i>L'émergence de l'approche territoriale du développement durable et rôle de la coopération décentralisée</i>	33
SECTION 3. ÉTAT DES LIEUX DE LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-ALGERIENNE	37
CHAPITRE III : LA COOPÉRATION DECENTRALISEE ENTRE LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE ET TICHY	44
SECTION 1 : LES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES	45
1. LA NATURE DE LA RECHERCHE	45
2. CHAMP, OBJET ET FINALITE DE LA RECHERCHE	46
3. CADRE DEVALUATION	46
4. LES MODES ET METHODES DE COLLECTE DE DONNEES.....	47
4.1. <i>L'entretien semi-directif : un instrument principal de collecte de données</i>	47
4.2. <i>Autres méthodes de récolte des données</i>	47
4.3. <i>Histoire de récolte des données</i>	47
4.4. <i>Analyse et interprétation des données</i>	48
SECTION 2 : LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ET TICHY	48
1. PRESENTATION DES DEUX VILLES PARTENAIRES.....	48
1.1. <i>La ville d'Épinay-sur-Seine</i>	48
1.2. <i>La ville de Tichy</i>	48
2. UNE COOPERATION DECENTRALISEE AUTOUR DES THEMATIQUES « ENVIRONNEMENTS » ET « LECTURE PUBLIQUE »	49
3. LA COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE LES DEUX VILLES	50
2.4. OBJECTIF DU PROJET DU PARTENARIAT.....	51
3.1.1. <i>Les objectifs locaux</i>	51
3.1.2. <i>Objectifs en France</i>	51
2.5. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET DU PARTENARIAT	52
2.6. BENEFICIAIRE(S) DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	52
2.7. DEROULEMENT DES FIANÇAILLES DE COOPERATION DECENTRALISEE	52
SECTION 3 : LE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ET TICHY	54
1. GENESE ET ORIENTATION DU PARTENARIAT	54
1.1. <i>Objet du protocole entre les deux villes partenaires</i>	54
1.2. <i>Les domaines de coopération</i>	54
1.3. <i>Historique du partenariat</i>	55

2.	LA QUALITÉ DU PARTENARIAT	57
2.1.	<i>Le partenariat comme relation durable</i>	57
2.2.	<i>Le partenariat et la réciprocité</i>	57
2.2.1.	<i>L'apport de la ville d'Épinay-sur-Seine</i>	57
2.2.2.	<i>L'apport de la ville de Tichy</i>	58
3.	ÉVALUATION DES INSTRUMENTS DE LA TERRITORIALISATION	59
3.1	<i>Une asymétrie en termes d'autonomie</i>	59
3.2	<i>Une société civile faiblement impliquée</i>	60
SECTION 4 : ANALYSE DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE ET DE		
COORDINATION		61
1.	UNE DIFFICILE GOUVERNANCE MULTINIVEAUX	61
2.	LOGIQUES D'ACTEURS ET RAPPORTS DE POUVOIR	61
3.	L'APPROCHE INTEGREE ENTRAVEE PAR LES CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES	62
4.	RETOURS D'INFORMATION ET COMMUNICATION	63
5.	LES AUTRES TENSIONS ET OBSTACLES RENCONTRES PAR LE PARTENARIAT	64
CONCLUSION GENERALE		65
BIBLIOGRAPHIE		67
ANNEXE 1 : GUIDE D'ENTRETIEN DE L'ENQUÊTE		70
ANNEXE 2 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES VILLES D'EPINAY-		
SUR-SEINE ET DE TICHY		72
LISTE DES TABLEAUX		75
LISTES DES FIGURES		75
RÉSUMÉ		79

RÉSUMÉ

Depuis longtemps, les relations internationales étaient considérées comme un domaine réservé uniquement aux seuls États centraux, mais ces dernières décennies, on a assisté à l'émergence de nouveaux acteurs non étatiques qui affirment face à l'état central, et jouent un rôle incontournable dans les relations internationales. Ce nouveau paradigme de développement repose sur la réorganisation du rôle de l'État, la décentralisation et le développement territoriale, avec la montée de la mondialisation qui a favorisé les échanges entre les pays du nord et les pays du sud s'engagent le renforcement institutionnel local et engage des politiques publiques territoriales, nationales et internationales dans une perspective du développement durable qui émerge la coopération internationale décentralisée.

Cette recherche analyse la contribution de la coopération décentralisée franco-algérienne à l'émergence des projets de territoire en Algérie à travers le cas spécifique du partenariat entre la ville Épinay-sur-Seine. À travers une enquête par entretiens semi-directifs avec les acteurs locaux de la ville de Tichy, où nous testant à travers une approche territoriale de développement durable la qualité du partenariat entre les deux villes, nous avons analysé les formes de réciprocité et de durabilité du partenariat et les formes d'interaction et de coordination entre les acteurs et les instruments de territorialisation de la coopération décentralisée franco-algérienne.

Les résultats obtenus prouvent la difficulté rencontrée par les collectivités locales pour l'émergence de projets de territoire par la coopération décentralisée. L'asymétrie institutionnelle et le manque de coordination entre les objectifs et les engagements des stratégies et les difficultés du passé colonial empêchent l'émergence de l'approche territoriale du développement par la coopération décentralisée en Algérie

Mots clés : coopération décentralisée, territorialisation, développement territorial, collectivité territoriale, Algérie, France, Épinay-sur-Seine, Tichy.